

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-septième séance – Mardi 11 mars 2003, à 20 h 30

Présidence de M. Alain Comte, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade*, conseiller administratif, *M^{me} Barbara Cramer*, *MM. Sacha Ding*, *Jean-Louis Fazio*, *M^{me} Monique Guignard*, *MM. François Henry*, *Guy Jousson*, *Jean-Pierre Lyon*, *M^{mes} Annina Pfund* et *Bérengère Rosset*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, maire, *M. Christian Ferrazino*, vice-président, *MM. Pierre Muller* et *Manuel Tornare*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 février 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 mars et mercredi 12 mars 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Je précise que nous devons voter maintenant la clause d'urgence de la motion M-350 annoncée lors de la séance précédente. Si elle est acceptée, nous traitons cet objet sur-le-champ. Je prie les orateurs de s'exprimer sur l'urgence uniquement.

3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Marquet, Damien Sidler, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, Jacques François, Jacques Mino, M^{mes} Liliane Johner et Sandrine Salerno: «Accueil des altermondialistes par Genève pendant le prochain sommet du G8» (M-350)¹.

M. Alain Marquet (Ve). L'urgence sur cette motion est évidente, puisque le G8, c'est demain, pour ainsi dire. Nous entendons essayer de fournir le meilleur accueil possible aux manifestants, afin que la conjonction d'intérêts bien souvent antagonistes que soulève le G8 puisse trouver la possibilité de s'exprimer avec le plus de sérénité possible. Nous souhaitons donc que la discussion sur cet objet ait lieu au plus vite, afin de répondre à ces besoins tout aussi rapidement.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

¹ Annoncée, 5226.

4. Motion de MM. Alain Marquet, Damien Sidler, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, Jacques François, Jacques Mino, M^{mes} Liliane Johner et Sandrine Salerno: «Accueil des altermondialistes par Genève pendant le prochain sommet du G8 (M-350)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l’engagement du Conseil administratif et de nombreux conseillers municipaux en faveur du Forum social mondial de Porto Alegre;
- que le prochain sommet du G8 aura lieu à Evian;
- que le G8 ne défend que les intérêts des nantis;
- que des milliers de manifestantes et de manifestants favorables à un monde plus équitable se retrouveront à Genève;
- la nécessité de faire bon accueil à ces manifestants;
- qu’un lieu attribué, délégué est favorable au bon déroulement de cette mobilisation, permettant ainsi de prévenir certains débordements non souhaitables, et face aux multiples tentatives de criminaliser ce mouvement citoyen,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de fournir un espace et une structure permettant l’accueil des altermondialistes pendant la durée du sommet d’Evian. Cet espace devrait permettre d’installer un village provisoire incluant, entre autres, des structures sanitaires, de voirie, des bornes électriques, etc., dans un lieu approprié (par exemple, le bois de la Bâtie ou la plaine de Plainpalais).

M. Alain Marquet (Ve). En guise d’explications sur la motion urgente que nous vous présentons et que nous souhaitons voir accepter à la plus large majorité possible, nous rappelons que le Conseil administratif, la plupart du temps soutenu par la majorité – en tout cas alternative, voire élargie – de cette assemblée, a bien des fois évoqué le Forum social mondial de Porto Alegre et la forme de démocratie qui s’y était développée. Cette dernière est à nouveau sollicitée à l’occasion du prochain G8 qui, après s’être caché dans les Montagnes-Rocheuses du Canada, ose enfin se montrer un peu au grand jour en s’installant prochainement tout à côté de notre commune. Evian, c’est à deux pas et, bien évidemment, ce sommet, qui continuera selon son habitude à ne défendre que les intérêts des plus nantis, va attirer énormément de personnes à Genève.

¹ Urgence acceptée, 5310.

Parmi les gens qui se retrouveront sur le territoire de notre commune avant de pouvoir se rendre à Evian ou, à tout le moins, en territoire français, il y aura de nombreux manifestants tenants d'une autre mondialisation que celle qui nous est proposée – je dirai plutôt «imposée» – par le G8. Ces manifestants se retrouveront à Genève, et nous pensons qu'il est nécessaire que notre ville, fidèle à ses engagements répétés en faveur de l'altermondialisation, leur offre le meilleur accueil possible.

Nous avons pensé que cette démarche serait facilitée si nous prévoyions un espace pour que les manifestants, donc les opposants au G8, puissent s'installer en toute tranquillité. Nous voyons à la création de cet espace de nombreux avantages, notamment celui de permettre par une information et une logistique adaptées d'éviter certains débordements que nous regretterions tous dans cette assemblée. Il est bien évident que, si nous proposons l'aménagement de cet espace, cela suppose une infrastructure adaptée à la quantité de personnes qui ne manqueront pas de venir à cette occasion s'opposer au G8, lequel n'a de légitimité que celle qu'il a bien voulu s'accorder à lui-même. Nous pensons qu'il sera nécessaire de proposer un lieu, des structures sanitaires, des services de voirie, des bornes électriques, et même de l'information, un soutien à cette démarche, afin que tout se passe pour le mieux.

J'anticiperai un peu sur les réactions qui ne manqueront pas de provenir de certains bancs en disant que nous refuserons fermement toute tentative de criminalisation du mouvement altermondialiste. Il est clair, pour nous, que les criminels ne se trouvent pas forcément du côté que l'on veut bien toujours montrer du doigt, et que les criminels, les affameurs, les praticiens de la terre brûlée sont peut-être d'un côté du lac que l'on n'imagine pas encore. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vivement que Genève, fidèle à sa vocation d'accueil, se montre une terre d'accueil pour ceux qui s'opposent au bradage de la planète. (*Applaudissements.*)

Préconsultation

M. Daniel Künzi (AdG/SI). Je ne vais pas revenir sur l'utilité – si ce n'est la nécessité – fondamentale, pour tout citoyen qui veut sauver la planète de la guerre, des désastres écologiques et de la faim, de manifester contre les maîtres du monde qui viennent sans gêne décider de la poursuite de leur ordre injuste.

J'aimerais souligner, particulièrement à l'intention du Conseil administratif, l'importance de l'événement qui nous attend. Le 15 février dernier, 40 000 personnes manifestaient à Berne contre la guerre. C'est la plus importante manifesta-

tion que nous ayons eue ces derniers temps. Il y a un mois, 1,5 million de personnes manifestaient à Londres contre la guerre. A Gênes, il y en avait 500 000. Aujourd'hui, nous ignorons encore quel sera, lors du sommet du G8 à Evian, le nombre de manifestants: peut-être 50 000 ou 100 000, ou même davantage.

Plusieurs facteurs vont évidemment déterminer le nombre de manifestants: Bush va-t-il déclencher sa guerre, avec ou sans l'ONU, contre l'Irak? C'est l'un des facteurs qui peuvent attirer de nombreux manifestants et même donner lieu, peut-être, à la manifestation la plus importante qui aura eu lieu à Genève. Je vous rappelle les grandes manifestations contre les missiles Pershing, par exemple, qui ont attiré à Genève près de 20 000 personnes. Cette fois, c'est cinq fois plus de manifestants qui sont attendus un dimanche matin, c'est-à-dire qu'il faudra prévoir une infrastructure importante, pas simplement quelques toilettes publiques et bornes électriques. Il faudra penser à cette situation au fur et à mesure que la date de cette échéance approchera. Je pense qu'il nous faut vraiment être extrêmement attentifs à cette véritablement joyeuse et énergique invasion de manifestants anti-mondialistes à Genève.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). La question qui se pose à l'occasion d'un tel objet consiste à savoir si c'est le lieu ici de faire la culture de ce que l'on appelle dans cette motion l'«altermondialisation», ou s'il s'agit d'y faire la culture de ce que l'on pourrait appeler la «violence de rue». C'est incontestable: cette motion n'a pas vocation à développer la violence de rue; au contraire, on peut même lui reconnaître la vertu de permettre, en choisissant d'offrir aux manifestants des possibilités d'accueil que l'on peut qualifier de raisonnables, sinon de confortables... (*Brouhaha.*)

Le président. Monsieur Froidevaux, je vous prie de m'excuser de vous interrompre, mais il n'est plus possible de continuer ainsi. Nous allons attendre le silence, afin de poursuivre dans le calme.

M. Jean-Marc Froidevaux. Je parlais de la vertu qu'a cette motion de permettre à un groupe extrêmement important de manifestants de se retrouver à Genève. M. Künzi a raison de dire qu'on en attend des centaines de milliers. Nous avons entendu les organisateurs de ce «contre-G8» espérer sur l'ensemble des rives du lac la réunion de 1 million de personnes, et non pas seulement de quelques milliers.

Le problème qui se pose alors, par rapport à la notion de ville d'accueil de ces manifestants – et non pas du G8 – est de savoir comment il est possible et humain-

nement prévisible que cela se passe bien, que les acteurs de l'altermondialisation chers à une partie de ce Conseil municipal puissent exprimer leurs idées sans pour autant que se produise à cette occasion ce que l'on peut craindre de devoir appeler un vaste saccage.

La motion qui nous est présentée correspond-elle à cette idée? Malheureusement, je ne le crois pas. Au sein du groupe libéral, nous ne le pensons pas, pour la simple raison que la ville de Genève ne dispose pas de lieu qui puisse accueillir plus de quelques centaines de personnes. Imaginons devoir y placer 10 000 personnes... et nous sommes encore en tout cas dix fois en dessous du chiffre de manifestants qu'il est prévu d'accueillir. Imaginons ce que signifie loger 10 000 personnes dans un village de tentes sur la plaine de Plainpalais: c'est simplement impossible, parce que, à cette période, cet endroit est occupé par une manifestation à caractère culturel et festif, à savoir le Cirque du soleil. En conséquence, il n'y a pas d'espace libre sur la plaine de Plainpalais, c'est donc déjà une hypothèse qu'il faut oublier. Le bois de la Bâtie est un espace de verdure dans lequel fleurissent quelques plantes extrêmement rares, et qui permettrait également de loger quelques centaines de personnes, peut-être, ou même un millier, mais nous sommes toujours extrêmement loin du nombre de la population que vous appelez, par cette motion, à venir à Genève.

Pour lancer des invitations telle que celle qui est faite dans le cadre de cette motion, il faut pouvoir les assumer. Si on ne peut pas le faire, on est responsable des dégâts qui seront causés. Il ne suffit pas de dire que l'altermondialisation est chère à l'Alternative du Conseil municipal. Il faut aller au bout de l'idée et faire une proposition extrêmement concrète. Il ne faut pas dire au Conseil administratif de trouver un lieu pour accueillir les manifestants; en effet, il appartient au Conseil municipal de déterminer ce lieu et, ensuite seulement, il doit prendre conscience de l'aménagement nécessaire. A nouveau, il ne suffit pas de dire qu'il va falloir prévoir des sanisettes ou installer des bornes de communication par internet. Ce détail-là, vous l'avez oublié, or il est beaucoup plus important encore que tous ceux que vous citez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'Entente.

Il faut dire quels sont les problèmes que nous allons rencontrer et, subsidiairement, fixer un budget. A défaut, ce Conseil municipal, comme cela est relativement courant, se paie de mots.

A l'instant, j'ai entendu formuler par l'Alternative une véritable invitation, mais vous savez qu'elle est une «invitation porte close». Cela signifie que, implicitement, en lançant cette invitation, vous lancez aussi, simultanément, les manifestations en ville de Genève, où elles n'ont pas lieu d'être, et subsidiairement la déprédation. Simultanément, vous lancez la maréchaussée à l'encontre de ces manifestants. Par conséquent, en lançant une invitation comme celle-là, le

Conseil municipal de la Ville de Genève accepte d'ores et déjà de porter la responsabilité des dégâts qui, fatalement, interviendront en ville de Genève, puisque c'est de cette manière que vous, l'Alternative, raisonnez.

Vous avez le droit de faire un culte à l'altermondialisation – après tout, ce sont vos idées politiques, alors faites-le. Mais, si vous profitez du G8 pour dire aux manifestants qui s'y opposent de venir par millions ou par centaines de milliers en ville de Genève, à seule fin, ici, à l'instant, de pouvoir porter un jugement de valeur sur le G8, que vous n'êtes pas plus fondés à porter que je ne le suis concernant l'altermondialisation, par la force des choses, nous entrons dans une logique de conflit.

A la session précédente, vous nous avez fait voter la motion M-346 qui disait «pas de guerre». Poursuivons donc le raisonnement de cette motion, et réfléchissons tous ensemble à un accueil éventuel de ces manifestants qui garantisse l'ensemble des libertés en ville de Genève. Soyons bien conscients que, si Genève est une ville de parole qui reconnaît à chacun le droit de manifester, elle le fait dans les limites de la Constitution. En l'espèce, si le droit de manifester contre le G8 n'est pas contestable et n'est contesté par personne, le lieu de ces manifestations ne doit pas être Genève. Pour être plus précis, ce ne doit pas être la Suisse, mais Evian. Nous n'avons pas à garantir ici, à Genève, la possibilité d'organiser de telles manifestations.

Par conséquent, nous pourrions examiner le projet de motion M-350 avec intérêt s'il était complet et associé à un véritable projet d'accueil, mais non pas simplement l'occasion d'un culte contre le G8. Ce projet d'accueil doit garantir notamment les libertés individuelles, lesquelles comportent également le droit à la propriété. Or nous savons tous ici que, les 2 et 3 juin, si nous n'adoptons pas une attitude extrêmement claire à l'égard des manifestants, nous aurons à déplorer des dégâts d'une importance considérable. Le remboursement de ces dégâts ne doit pas incomber à la municipalité genevoise ni au Canton de Genève ou à la Suisse. Dans ce débat, de grâce, soyez concrets et ne vous payez pas de mots!

M. Michel Ducret (R). Effectivement, il y a sans doute une forme d'urgence, comme l'exposent les auteurs de la présente motion, en ce qui concerne l'accueil des manifestants. Mais l'urgence réside aussi dans le fait que de très nombreuses personnes sont inquiètes, dans notre ville, à la suite de l'annonce des manifestations des opposants au G8. Ils craignent les conséquences éventuelles de débordements que personne n'espère, bien entendu, mais que tout le monde attend.

Je le répète encore une fois, nous pouvons partager les soucis des motionnaires qui se préoccupent de nos hôtes – nous aimerions d'ailleurs que ces mêmes motionnaires s'en préoccupent aussi lorsque nos hôtes visitent notre ville pour

d'autres formes de tourisme – mais je regrette, et le groupe radical avec moi, d'ailleurs, que ces motionnaires se fassent si peu de souci pour nos propres concitoyens face aux risques de dégâts et de paralysie de fonctionnement de notre cité. Je pense notamment aux différents commerçants travaillant le long des axes qui seront peut-être empruntés par les manifestants ainsi qu'au bon fonctionnement des transports publics.

Plusieurs personnes m'ont déjà interpellé sur l'attitude qu'ils devaient adopter face à ces possibles dégâts. A chacun ses soucis, certes, mais à notre avis nous ne pouvons négliger les Genevois. Je pense que, par le biais de cette motion, il s'agirait aussi d'interpeller le Conseil administratif afin qu'il rassure tous les citoyens concernés par ce qui va se passer dans notre ville. Cette motion parle d'accueil, c'est bien, mais qu'elle évoque aussi les besoins de nos concitoyens. Cela est essentiel et extrêmement important. Le Conseil administratif ne peut pas se contenter de recevoir cette motion sans faire quelques déclarations à l'intention de ses propres concitoyens.

M. Pierre Losio (Ve). Je crois que nous sommes dans une situation qui a une prégnance et une vertu indéniables, celles de la réalité. Cette réalité consiste dans le fait que nous n'hésiterons pas à faire en sorte que Genève soit le lieu où se réuniront tous les manifestants annoncés. La principale qualité de la motion présentée ce soir est son caractère préventif. Je m'étonne des propos que je viens d'entendre dans la bouche des préopinants, selon lesquels on ne se soucierait pas de la population genevoise. C'est justement parce que cette motion se soucie de la population genevoise, de la situation qui va avoir lieu de manière extrêmement concrète, qu'elle a été déposée. Il ne suffit pas de s'en laver les mains et de dire que les manifestants n'ont qu'à aller à Evian ou à Lausanne; nous savons qu'ils viendront ici. C'est inéluctable!

Alors, plutôt que de nous voiler la face, préparons-nous. Cette motion a justement cette qualité préventive qui consiste à demander au Conseil administratif de prendre les mesures qu'il est à même de prendre, afin que les manifestants qui vont affluer soient le mieux possible intégrés et créent à la population genevoise le moins de dommages possible. Cela dit, il ne faut pas nier que, dans la population genevoise, certains sont très heureux que ces manifestants viennent à Genève; ils sont très contents d'honorer ainsi, notamment, les panneaux que la Ville de Genève a fait afficher contre la guerre en Irak et qui recueillent un écho très favorable.

C'est donc faire preuve d'un ego surdimensionné que de dire que c'est le Conseil municipal qui doit faire le travail et indiquer concrètement le nombre de bornes électriques, de bornes électroniques pour que l'on puisse communiquer sur internet, ainsi que le nombre de places d'accueil dans les locaux du Service

d'assistance et de protection de la population (SAPP) qu'il faudra prévoir, et je passe sur tout ce que je viens d'entendre. Il appartient au Conseil administratif de régler ces aspects concrets et au Conseil municipal, s'il le veut, de le mandater pour qu'il exécute cette action préventive et prenne les mesures nécessaires à cette manifestation.

Sur ce point, je ne m'engage nullement sur le terrain politique, car cette manifestation est inéluctable; elle aura lieu, les manifestants seront là. Alors, au lieu de nous voiler la face, préparons-nous et faisons en sorte que cela se passe le mieux possible. Les exemples récents, notamment celui de Florence, montrent que la catastrophe de Gênes n'est pas inéluctable. Néanmoins, après avoir entendu les propos tenus il y a quelques minutes, j'imagine déjà ceux qui vont suivre: «Vous allez voir, ils vont tout casser!» En quelque sorte, ce type de discours est justement un appel à d'éventuels débordements.

J'enjoins donc le Conseil municipal à faire preuve d'un acte préventif et responsable. Préparons le mieux possible cet événement inéluctable. Nous, les Verts, ainsi que les groupes de l'Alternative, vous invitons à mener cette préparation de manière extrêmement sérieuse, de façon que tout se passe dans le respect des lois et de l'expression démocratique. S'exprimer contre la mondialisation, c'est aussi une façon d'exprimer la démocratie. (*Applaudissements.*)

M. Jacques François (AdG/SI). M. Losio a dit une grande partie de ce que je voulais exprimer. J'ai entendu M. Froidevaux et quelques-uns de ses collègues sur les bancs de la droite prétendre que cette motion invitait les manifestants à venir à Genève. Ces propos témoignent d'une telle méconnaissance de ce qu'est actuellement le mouvement des jeunes en Europe que j'ai froid dans le dos à la pensée que des conseillers municipaux puissent être aussi ignares quant à cette question-là.

Deuxièmement, comme l'a dit M. Losio, cette manifestation aura lieu, que nous le voulions ou non, à l'inverse de ce qu'affirme la droite. Ce que nous proposons aujourd'hui est loin d'être un appel d'air, car c'est au contraire une manière de bien canaliser la situation pour avoir une chance que tout se passe gentiment. Comme l'a dit M. Losio, cela s'est extrêmement bien passé à Florence, pour ces raisons-là. Par conséquent, cette motion ne vise pas du tout à «faire du foin» sur la manifestation prévue, mais elle se justifie vraiment parce que cette dernière va compter un nombre considérable de manifestants et que nous devons en tenir compte dès maintenant.

C'est au Conseil administratif de nous faire des propositions pour que nous examinions quelle est la meilleure forme de préparation possible afin que cette manifestation se déroule correctement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis d'accord avec la plupart des arguments présentés par rapport à l'accueil des manifestants, notamment leur encadrement. Je pense que cette question doit être considérée avec sérieux pour des raisons de sécurité, d'encadrement et de salubrité.

De nombreux problèmes vont se poser. Nous savons déjà que Genève a été choisie comme point de ralliement des manifestants. Il est donc certain que ces derniers vont s'y rendre. Cependant, nous nous trompons certainement, si nous croyons que c'est le seul espace urbain genevois qui doit être utilisé pour les accueillir. Le problème dépasse de loin la ville, nos agents de sécurité municipaux et nos possibilités en matière de sécurité et d'accueil. A mon avis, ce problème concerne tout le canton, voire toute la région et également les autres cantons. Nous devons interpeller le Conseil d'Etat à propos de cette affaire, afin de l'amener à proposer des solutions visant à fournir l'espace et les structures nécessaires à l'accueil des manifestants. Je crois qu'il faut demander que le Conseil administratif interpelle le Conseil d'Etat, afin que nous trouvions une solution transfrontalière et régionale au problème sérieux qui nous est posé, car la petite Ville de Genève n'arrivera pas toute seule à le régler.

Il y a certainement d'autres points de ralliement des manifestants à trouver. Si vous êtes d'accord, je proposerai un amendement qui ira dans ce sens.

M^{me} Liliane Johnner (AdG/TP). Le jugement de valeur sur le G8 ne nous pose, à nous, aucun problème. Nous sommes évidemment en mesure de vous démontrer tout le mal que nous pensons de cette réunion, mais nous n'avons pas l'intention de polémiquer ce soir. Par contre, nous pouvons quand même nous poser quelques questions. Que pensait le gouvernement français en accueillant le G8 dans cette charmante bourgade d'Evian? Que l'endroit était idéal, face à un peuple suisse qui vit en paix en gardant ses vaches? C'était sans compter sur la solidarité de toute une population qui, à travers les partis, les associations, les syndicats, les organisations non gouvernementales et le simple citoyen, souhaite démontrer, en dehors de tous clivages et opinions, que la suprématie des pays riches sur les pays pauvres a assez duré.

Il est vrai qu'une manifestation à très forte portée symbolique, telle que celle qui est prévue, demande une certaine organisation, mais ne venez pas nous parler des nuisances engendrées par un tel rassemblement, lesquelles ne sont en rien comparables avec celles engendrées par la politique du G8. (*Quelques applaudissements.*) Cette motion ne demande rien d'autre que de mettre un espace d'accueil à la disposition des altermondialistes pendant la durée du sommet d'Evian, car cette manifestation aura lieu, que certains le veuillent ou non. Nous

pensons que cette requête est tout à fait réalisable, c'est pourquoi nous vous demandons d'accueillir favorablement cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif.

M. Gérard Deshusses (S). Nous ne nous payons pas de mots. Simplement, nous avons un problème, et celui-ci doit être résolu. Nous n'avons pas demandé que le G8 ait lieu à Evian – et il aura lieu à Evian. Maintenant, nous avons des responsabilités à prendre. Nous ne pouvons pas nous mettre, comme l'autruche, la tête dans le sable, ce n'est pas possible. Nous n'invitons pas les manifestants à Genève, nous anticipons leur venue. Nous connaissons le renom de notre ville internationale et multiculturelle, qui accueille quantité d'organisations mondiales. Par conséquent, nous savons bien où vont aller les manifestants, qui ne sont pas plus bêtes que nous et qui savent où trouver la surface médiatique qu'ils veulent: ce ne sera pas aux bains d'Evian, mais à Genève.

Cette constatation étant faite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le pire serait pour nous, qui sommes responsables et dont les citoyens attendent que nous fassions en sorte que la sécurité soit assurée, de ne rien faire et de nous réveiller le 4 juin 2003 en disant: «Que s'est-il passé?» Non, ce n'est pas cela, le travail que l'on nous demande; c'est de faire en sorte que ce qui va nous tomber dessus – nous risquons gros, c'est vrai – soit endigué, organisé dans notre ville de telle façon que nous puissions accueillir ces gens-là et faire avec eux le travail nécessaire afin que tout se passe pour le mieux.

J'aimerais ajouter que les manifestants qui vont venir à Genève s'y rendront certainement par milliers et que ce ne sont pas des voyous. Ce sont des citoyens comme vous et moi, qui ont le droit d'exprimer leur libre opinion. Ils n'ont pas l'apanage de la violence de rue. Je vous rappelle un fait divers dramatique qui a eu lieu à Fribourg, le week-end dernier, où des citoyens tout à fait ordinaires se sont battus de façon vraiment détestable; or ils n'avaient rien de manifestants intermondialistes ou autre. C'étaient de simples gens de chez nous, dont on peut regretter que, parfois, ils commettent de pareils dérapages. Cela s'est passé en plein jour, dans une gare suisse. Cela, c'est de la violence de rue, oui! Ce qui va se passer au mois de juin, si nous savons agir correctement et accueillir les manifestants comme nous en sommes capables à Genève, ce ne sera pas de la violence de rue, mais l'expression démocratique d'une opinion que l'on est libre de formuler.

Ce que nous vous demandons, ce soir, c'est simplement de prendre en compte notre problème, de prendre vos responsabilités et de demander éventuellement au Conseil d'Etat, bien sûr, mais en tout cas au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires et de nous faire des propositions pour que, au mois de juin, nous soyons à la hauteur du problème qui nous sera posé.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il y a dans cette affaire des intérêts supérieurs qui doivent être gérés à plusieurs niveaux et le niveau cantonal ne doit pas être délaissé. Vous savez comme moi que le Conseil d'Etat est en tractation avec les autorités françaises de la région pour gérer cette situation. Il s'agit bien, pour lui, de proposer des solutions qui peuvent concerner également d'autres communes, d'autres cantons, ainsi que la région transfrontalière et nos voisins français, également impliqués. C'est la raison pour laquelle je vous propose l'amendement suivant:

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'interpeller le Conseil d'Etat afin de proposer une solution transfrontalière ou régionale visant à fournir un espace et une structure permettant l'accueil des altermondialistes pendant la durée du sommet d'Evian.»

M. Pierre Maudet (R). Depuis l'annonce de la tenue du G8 à Evian, j'ai l'impression, pour ma part, que nous nous sommes fait bernier. Certains préopinants, notamment au sein de l'Alternative, ont confirmé cette impression. La France a décidé unilatéralement que ce sommet se déroulerait à Evian et, bon an mal an, les nuisances devront également être subies par la Suisse. C'est regrettable, car, si ce G8 – je ne reviens pas ici sur la discussion que l'on peut avoir concernant le bien-fondé ou non de cette réunion – avait pris l'habitude, depuis quelques années ou en tout cas quelques mois, de se tenir dans des lieux isolés, c'était justement pour éviter aux populations résidant dans les alentours des villes où ont lieu ces sommets des nuisances générées précisément par la réunion de ces maîtres du monde. Nous pouvons être d'accord sur ce point, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne sourcille pas là-dessus.

Ce qui me gêne, dans cette motion – je lui trouve d'ailleurs un caractère un peu bâclé – c'est qu'elle fleurisse les bons sentiments et donne l'impression que, si l'on y met un peu la forme, ces manifestations altermondialistes pourront bien se passer. L'on peut observer ce qui s'est produit à Lausanne: l'appel d'air créé par le conseiller national Zysiadis, qui a invité les altermondialistes ou antimondialistes à rejoindre cette ville, eh bien, il a fait long feu... Si j'emploie cette expression à dessein, c'est que le conseiller national Zysiadis avait à l'époque souhaité, je vous le rappelle, créer une grande manifestation avec plus de 100 000 participants, en mettant le feu au lac, c'est-à-dire en allumant des brasiers un peu partout sur la côte. Cette idée idéaliste, généreuse peut-être, dans ses présupposés de base, a fait long feu, précisément parce qu'il est impossible de trouver des lieux de superficie suffisante pour accueillir ces 100 000 personnes. En ce qui concerne

le G8, on parle bien aujourd'hui de 100 000 personnes, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et non pas de quelques milliers de manifestants esseu-lés.

Cette motion est mal intitulée. On aurait pu l'intituler «Genève vous accueille à bras ouverts, mais à guichets fermés». C'est-à-dire que nous appelons les mani-festants à venir rejoindre notre ville, qui est un symbole – M. Deshusses l'a dit – mais sans savoir où nous allons finalement les mettre. Je vois que le maire compte prendre la parole tout à l'heure, peut-être va-t-il nous sortir de son chapeau la pro-position d'installer ces manifestants au stade, d'y mettre quelques bivouacs; on verra bien...

Pour ma part, je pense qu'il est irresponsable de voter ce soir ce texte tel qu'il est formulé. Je proposerais, à la limite, que nous le retravaillions et que nous pro-positions de nouveau demain soir un projet plus détaillé, plus réfléchi, qui propose également une concertation à l'ensemble de la région – j'insiste sur les arguments de mon collègue Lathion tout à l'heure – parce que cela est important. Ne nous payons pas de mots, je le répète. La Ville de Genève ne pourra pas assumer seule l'arrivée de tous ces manifestants. S'il vous plaît, ne votez pas une motion bâclée qui, par des invites un peu irresponsables, détourne du sujet l'espoir que tout pourrait bien se passer, alors que nous connaissons toutes et tous l'issue malheu-reuse probable des manifestations liées au G8 et des nuisances que celles-ci vont générer. *(Quelques applaudissements.)*

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous n'avons pas le choix. Ces 100 000 personnes – qui seront peut-être 150 000 ou 200 000 – même si nous ne les accueillons pas, viendront de toute façon à Genève. Il n'y a pas à discuter là-dessus. Elles seront là, et nous devons résoudre ce problème. Par conséquent, il doit effectivement y avoir concertation, notamment avec le Conseil d'Etat. Notre motion n'est pas bâclée – vous trans-mettez mes propos à M. Maudet, Monsieur le président – mais nous ne pouvons pas, nous, en tant que législatif, résoudre l'ensemble des problèmes. Nous pou-avons simplement dire que nous tenons à ce que ceux-ci soient pris en main par les exécutifs correspondants de nos communes et de notre canton, et c'est ce que nous faisons ce soir.

Monsieur Lathion, votre projet d'amendement est le bienvenu, mais il ne rem-place pas l'invite de notre motion. Faites-en une deuxième invite, et nous la vote-rons d'un seul bloc. En effet, le Conseil d'Etat n'est pas une autorité à écarter de cette réflexion, bien au contraire.

Quant à M. Maudet, il estime qu'une concertation internationale ou en tout cas transfrontalière doit avoir lieu, ce que nous pouvons comprendre, mais nous

avons également pu comprendre que la France laissait le soin à nos autorités helvétiques de se débrouiller. Il est vrai que tout cela coûte de l'argent, vous avez raison, Monsieur Maudet. Si vous estimez qu'il y a une concertation transfrontalière à faire, offrez-nous une troisième invite au moyen d'un amendement idoine; puis renvoyons cet objet au Conseil administratif et à lui la charge de trouver la solution, parce que c'est lui qui est élu pour faire ce travail. Quant à nous, nous aurons fait notre propre boulot de conseillers municipaux en disant: «Attention, halte-là, il y a un problème, et nous entendons qu'il soit résolu avant qu'il nous tombe sur le nez.»

M. Alain Marquet (Ve). J'aimerais moi aussi m'exprimer brièvement quant au projet d'amendement de M. Lathion. Il est évidemment inacceptable, à nos yeux, que cet amendement figure en lieu et place de l'invite que nous proposons dans la motion initiale; nous le voyons tout à fait comme une deuxième invite qui viendrait s'ajouter à la première. En effet, il nous paraît important de ne pas nous comporter comme Ponce Pilate qui se laverait les mains et dirait à l'Etat: «Débrouillez-vous pour mettre ces manifestants où vous voudrez, à Chancy, à Céligny...» Il serait d'ailleurs intéressant de consulter d'abord les habitants de ces lieux pour savoir ce qu'ils en pensent.

En l'occurrence, nous souhaitons, nous, que notre Ville de Genève, actuellement à majorité alternative, définisse clairement sa volonté d'accueillir les opposants au G8 de façon adéquate, afin que tout se passe le mieux possible. D'ailleurs, nous ne doutons pas que M. Hediger fera une proposition dans ce sens, éventuellement par le biais du SAPP, dont il a la possibilité de gérer les activités. Nous demandons fermement que notre ville prenne ses responsabilités pour que tout se passe le mieux possible.

J'entendais tout à l'heure M. Froidevaux dire que les manifestants n'avaient qu'à aller à Evian; j'aimerais bien qu'il en parle lui-même directement au maire d'Evian, pour qu'il voie les possibilités qu'il entend mettre en œuvre. On peut aussi imaginer que M. Sarkozy et M^{me} Spoerri se rencontrent afin de voir ce qu'ils entendent faire pour gérer la situation. Toujours est-il que, comme d'autres l'ont dit avant moi, ces manifestants viendront. Vous avez l'air surpris de les voir arriver et vous fermez les yeux sur ce fait, mais c'est peut-être votre problème, à vous qui vous êtes comportés comme des apprentis sorciers et qui avez joué le jeu du G8 quand il a été instauré et qu'il s'est développé. Vous voyez maintenant arriver les manifestants comme les sept plaies d'Egypte! Mais il y a sans doute une plaie qui les précède, celle de la création du G8, qui se contente de brader le monde.

Vous ne pouvez pas en vouloir à des gens de s'opposer à cette politique, et nous, nous voudrions que cette opposition s'exprime le mieux et le plus calme-

ment possible. Nous ne souhaitons pas les débordements, mais toujours est-il que nous entendons offrir la structure qui permette le déroulement le plus serein possible de ces manifestations. C'est tout ce que nous voulons et nous entendons que la Ville de Genève prenne un engagement clair, avec des propositions concrètes, en vue de cet objectif.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). J'interviens très brièvement, car nous sommes en train de dessiner un futur vraiment incertain. On nous reproche le caractère bâclé de cette motion. Il y avait 400 personnes à Genève, la semaine dernière, pour discuter des manifestations qui auront lieu contre le G8. M. Maudet parlait de mettre le feu au lac; c'est l'une des propositions de manifestations qui a été retenue, mais il y en a maintenant plus de cent différentes qui germent dans la tête des opposants à la mondialisation. Nous ne savons donc pas encore combien de personnes viendront manifester à Genève contre le G8 d'Evian. Une chose est sûre, c'est que la manifestation aura lieu dimanche matin, le premier juin, à 10 h.

Certains déjà s'effarouchent quant aux dégâts qui seront causés à cette occasion. Ceux-ci ne sont évidemment pas inévitables. Néanmoins, à Berne, nous étions 40 000, et il n'y a pas eu une seule vitrine cassée, parce qu'il était possible de manifester démocratiquement. A Berne, quand il n'y a pas eu la possibilité démocratique de manifester, cela a provoqué une réaction violente de la part des manifestants, privés de leur droit de manifester. Il en a été de même à Davos, où les manifestants ont été criminalisés et où on les a empêchés de manifester. Ils devaient présenter leurs papiers pour prendre le train! Dans ces conditions-là, où il n'y a pas eu un droit démocratique de manifestation, des émeutes ou des échauffourées malheureuses ont eu lieu à Berne. Celles-ci ne sont donc pas fatales. Si le droit de manifester démocratiquement existe, la manifestation peut se dérouler dans le calme.

M. Maudet parlait de nuisances dues à ces manifestations. Mais, moi, je vous dis une chose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux: ces 100 000 ou 200 000 altermondialistes qui viendront manifester le 1^{er} juin entre Genève et Annemasse, c'est l'avenir de l'humanité. Ce sont des gens qui disent: «La misère, la violence, les risques de guerre, ces guerres permanentes, cela suffit, nous voulons un autre monde, un autre monde est possible.» (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Genève n'est pas Davos! Je suis vraiment sidéré par ce que j'entends ce soir. Je trouve qu'il est totalement irresponsable de considérer une affaire de sécurité, d'encadrement, d'accueil d'une telle envergure comme une affaire de promotion électorale pour l'Alternative. (*Applaudissements.*) Je regrette, cela a été dit! M. Marquet a bien rappelé que l'Alternative

dirigeait la Ville et que c'était dans ce sens que nous devons accueillir des manifestants. J'espère que vous prenez vos responsabilités face à une affaire aussi importante qui concerne la Confédération, le Canton, les communes. Il serait tout à fait irresponsable de penser que le Conseil administratif va décider tout seul, sans coordination aucune avec d'autres instances, de l'emplacement que l'on va proposer à des centaines de milliers de manifestants. Si c'est comme cela que vous considérez la sécurité et l'encadrement des gens que vous voulez accueillir, je ne vous fais absolument pas confiance en ce qui concerne ce dossier. (*Applaudissements.*)

M. André Hediger, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais tout d'abord vous dire que le Conseil administratif n'a pas attendu cette motion pour examiner le problème posé par l'afflux considérable de manifestants à Genève pendant le G8. Comme vous l'avez peut-être lu ou entendu, la coordination européenne des différents mouvements altermondialistes, qui s'est réunie il y a une quinzaine de jours, annonce près de 300 000 manifestants venus non seulement d'Europe, mais du monde entier.

Le problème posé est donc très sérieux et il mérite une attention particulière. En tant que municipalité, nous ne pouvons pas nous permettre de laisser la situation se dégrader. Quant à moi, je fais partie d'un groupe de coordination qui réunit le Service d'incendie et de secours de Genève et les services analogues des autres cantons ainsi que de la France.

Tout d'abord, le débat de ce soir a le mérite d'avoir posé la question de l'accueil des manifestants. J'espère que l'importance de ce débat sera relevée demain dans la presse. Comme vous l'avez lu, ceux-ci ne viendront pas qu'à Genève, ils iront également à Annemasse, à Thonon et dans toutes les villes autour du lac: Lausanne, Vevey, Montreux, Morges. Il y aura en outre des points de rassemblement en vue des grandes manifestations.

L'intérêt du débat de ce soir est qu'il pose le problème au-delà de la Ville de Genève. En effet, je souhaiterais que nous prenions conscience de cet aspect. Le Conseil administratif fera le nécessaire pour que l'Etat de Genève et les communes du canton participent à cette réflexion. Quant au maire d'Annemasse, M. Borel, il s'est déjà interrogé quant à l'accueil à prévoir à l'égard des manifestants. Quant à la Ville de Genève, elle devra contacter les autres communes du bord du lac; car nous avons bien compris que les manifestants ne pourront pas rester à Genève et qu'ils se déplaceront partout! Il faut donc prévoir leur accueil dans les différentes villes du pourtour du lac où des manifestations auront lieu. Le Conseil administratif a déjà abordé cette question et il est d'avis qu'un accueil devra être prévu partout.

Pour le Conseil administratif et pour moi, la question de l'accueil est importante, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en tant que ville internationale, nous nous devons, de même que les autres villes du pourtour du lac, d'accueillir ceux qui viennent manifester en toute liberté contre des idées auxquelles ils sont opposés. Même si certains d'entre vous ne sont pas d'accord, nous devons faire en sorte que des lieux d'accueil soient réservés à ces personnes, campings ou autres. A mon avis, c'est l'un des éléments importants pour ces manifestants qui vont arriver en Suisse.

Le Conseil administratif va donc poursuivre sa réflexion à ce sujet et mettre en place un groupe de travail regroupant des représentants des différents services de la Ville de Genève. Vous l'avez bien compris, le nombre de lieux à mettre à la disposition des manifestants en ville de Genève n'est pas infini. Quelqu'un a parlé de la plaine de Plainpalais tout à l'heure, en relevant le fait qu'elle est déjà passablement occupée. Il reste le bois de la Bâtie et peut-être quelques autres espaces verts en ville de Genève.

Par ailleurs, comme vous l'avez sûrement compris, les manifestants ne veulent pas être enfermés dans des ghettos, point sur lequel ils ont entièrement raison.

Voilà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'ai pas d'autres solutions à proposer. Je souhaite que nous ne tombions pas dans la provocation et que nous soyons plutôt du côté des manifestants et des organisations altermondialistes. Quant à moi, c'est la ligne de conduite que je me suis fixée et j'espère même dialoguer avec ceux-ci. En effet, je pense que l'exemple de Florence a été édifiant! Nous aurions gagné si nous pouvions le reproduire à Genève, dans la région française et autour du lac, avec 300 000 personnes qui manifestent contre le G8 dans le calme, dans un esprit de dialogue et sans violence. Et cela, je pense que c'est un point fort.

(Brouhaha dans les rangs des radicaux.) Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux radicaux, que ferez-vous s'il y a la guerre en Irak? Je réfléchis déjà à la possibilité d'accueillir des populations venues d'Irak dans un certain nombre d'abris de la Protection civile. En tant que responsables politiques, nous devons aussi y penser. C'est ce que nous faisons en tant que Conseil administratif par rapport à l'engagement que nous avons pris envers nos électeurs. *(Applaudissements.)*

M. Gérard Deshusses (S). Je tiens à remercier M. Hediger de ses propos quelque peu rassurants, c'est le moins que l'on puisse dire dans la situation actuelle. Je tiens également à dire que la motion que nous défendons ce soir apporte un soutien nécessaire au Conseil administratif. J'aimerais bien que, dans

ce même esprit de dialogue, M. Lathion, qui tout à l'heure souhaitait que nous fassions œuvre efficace, accepte de faire de son amendement une deuxième invite, de façon que nous puissions faciliter la concertation entre nos différentes autorités. Ce serait là, je crois, une œuvre constructive.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi tout d'abord de faire deux remarques. La première concerne ce qui a été dit tout à l'heure par certains d'entre vous: je vous rappelle que c'est une lapalissade de dire que le Conseil administratif ici présent, de même le Conseil municipal que vous constituez ne disposent pas de nombreux «leviers» en ce qui concerne l'organisation de manifestations mondiales telles que celles dirigées contre le G8. Je crois qu'il faut se rappeler ce point et se dire que nous sommes un petit groupe qui aime débattre et qui est certainement intéressant, mais que certains sujets nous dépassent, et même passent largement au-dessus de nos têtes, au niveau de la stratosphère. C'est le cas en ce qui concerne le G8.

J'aimerais vous dire également que le problème du logement des manifestants ne peut en tout cas pas concerner la Gérance immobilière municipale, puisque nous n'avons rien à offrir en la matière.

Je constate que, parmi vous, il y a déjà une certaine violence dans les propos, dans les déclarations que vous venez de faire; en effet, il y a déjà deux blocs qui s'affrontent. Si, dans un plénum aussi sympathique que le nôtre, on voit déjà surgir ce genre de violence, le pire est à craindre.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en tant qu' élu de la municipalité, je prendrai mes responsabilités au même titre que le Conseil administratif, mais pas en ce qui concerne la manière dont on peut héberger les manifestants. Je suis absolument convaincu que, parmi les manifestants qui viendront à Genève, il y en aura certainement des centaines, voire des milliers, qui seront sincères et défendront les droits démocratiques, j'en suis convaincu. Mais ne faisons pas d'angélisme! En effet, nous connaissons l'exemple de ce qui s'est passé dans des villes ou des pays qui ont, en tout cas autant que nous, une culture démocratique – je veux parler des manifestations qui ont eu lieu en Suède, à Stockholm. Rappelez-vous que les Suédois avaient pris toutes les mesures nécessaires. Malheureusement, dans une manifestation de centaines de milliers de personnes, il y a toujours des casseurs qui se faufilent. C'est ce que l'on appelle maintenant de manière générique le «Black Block». Vous en avez entendu parler: on l'a trouvé à Gênes, à Florence, à Stockholm; on le trouvera partout, y compris à Genève. Alors, est-ce cela que vous souhaitez? Avoir des casseurs en ville de Genève? Pour ma part, je crois qu'il faut souhaiter que la raison l'emporte dans le respect des droits démocratiques.

Faisons tout notre possible pour ne pas casser la cohésion politique, voire la cohésion sociale de ce pays, de cette région, de ce canton et de cette ville. J'ai envie de vous dire, à vous, les extrémistes, ou en tout cas les défenseurs d'une certaine...

M. René Grand (S). Qui provoque la violence maintenant?

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je retire le terme d'«extrémistes» pour vous faire plaisir. Vous, les conseillers municipaux qui osez lancer ce genre de motion avec des propos d'une virulence terrible, ne faites pas le lit des extrémistes, de gauche comme de droite, parce que vous savez très bien que, quoi que nous fassions, si nous exacerbons le débat, il y en aura, des extrémistes.

En conclusion, j'espère tout simplement que les pays invités par la France pour ce G8 ne se présenteront pas ici, dans la région. J'espère, finalement, que ce sommet sera annulé. On en parle déjà maintenant, paraît-il, et je crois que ce serait tout simplement la meilleure solution pour notre ville et notre région.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Naturellement, je souhaite que soit mise au vote la proposition d'amendement que j'ai faite, mais je suis également prêt à répondre à l'appel de M. Deshusses et à vous demander de procéder à un deuxième vote pour que ce texte devienne la deuxième invite de cette motion, comme il l'a demandé. Nous sommes prêts à aller dans ce sens, parce que le problème de l'encadrement, de la sécurité, de la salubrité, de toutes les questions d'hygiène se situe au-delà du niveau municipal et est d'intérêt cantonal, voire, comme je l'ai dit, national.

Toutefois, si nous allons dans ce sens, nous aimerions aussi que, du côté de l'Alternative, l'on supprime le troisième considérant, qui stipule que «le G8 ne défend que les intérêts des nantis». Je trouve que c'est donner à ce texte une couleur politique qui n'est pas acceptable dans ce grand débat que nous avons.

Mis aux voix, l'amendement démocrate-chrétien est accepté par 40 oui contre 16 non (6 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 41 oui contre 24 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de fournir un espace et une structure permettant l'accueil des altermondialistes pendant la durée du sommet d'Evian. Cet espace devrait permettre d'installer un village provisoire incluant, entre autres, des structures sanitaires, de voirie, des bornes électriques, etc., dans un lieu approprié (par exemple, le bois de la Bâtie ou la plaine de Plainpalais);
- d'interpeller le Conseil d'Etat afin de proposer une solution transfrontalière ou régionale visant à fournir un espace et une structure permettant l'accueil des altermondialistes pendant la durée du sommet d'Evian.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture de trois crédits, pour un montant total de 4 789 400 francs destinés au réaménagement de la place du Molard, soit:

- **un crédit de 3 221 800 francs destiné au réaménagement de la place du Molard et de la rue Neuve-du-Molard, sur le tronçon compris entre la place du Molard et la rue Robert-Céard;**
- **un crédit de 1 354 000 francs, y compris une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 238 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 1 592 000 francs destiné à la construction du réseau public d'assainissement des eaux usées et pluviales;**
- **un crédit de 213 200 francs destiné à la construction d'un pavillon pour fleuriste (PR-272).**

Préambule

Dès les années 1970, la place du Molard, située en plein cœur des Rues-Basses, était déjà comprise dans le programme de création d'une zone piétonne au centre-ville. L'aménagement du secteur a été réalisé, mais pas celui de la place. Il s'agit maintenant d'achever ce programme d'ensemble.

Au travers d'un mandat d'études parallèles, mis sur pied avec le concours des associations locales et d'intérêt du patrimoine, le projet veut reconnaître les éléments structurants de la place, sa formation par des emprises progressives sur l'eau et sa valeur d'usage contemporaine, de déambulation et de rencontre.

Dans ce contexte, la situation du fleuriste, objet de la motion M-302, «Fleuriste à la place du Molard?», acceptée le 19 mai 1998, a été examinée, avec l'objectif de lui offrir de meilleures conditions d'usage de son emplacement, tout en maintenant la situation de banc de marché.

A cette occasion, l'assainissement des eaux usées et pluviales doit être assuré.

Il faut ajouter que l'étude n'aurait pu être développée sans l'appui de Au Grand Passage-Innovation SA, qui y a participé à hauteur de 50 000 francs. De plus, l'Association des intérêts du Molard et Lac et les riverains sont convaincus de la nécessité d'édicter des règles d'usage du lieu pour assurer la pérennité de l'aménagement.

Exposé des motifs

A la fin de 1999, suite aux travaux de rénovation des anciennes Halles du Molard engagés par la Banque cantonale de Genève, repris par la société Au Grand Passage-Innovation SA en 2001, il a été convenu, avec l'association des commerçants, que la place pourrait être remise en valeur par une réfection des sols, une mise en lumière et par la construction d'une structure légère et démontable pour le fleuriste.

Le 20 mars 2000, le Conseil municipal a été saisi, dans le cadre de la proposition PR-49 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 631 300 francs, dont à déduire la participation de la Société générale de surveillance d'un montant de 300 000 francs pour la place des Alpes, soit un montant de 2 331 000 francs destiné à l'étude de diverses places et de liaisons piétonnes inscrites au 19^e programme d'investissements quadriennal, d'une proposition d'un crédit d'étude, pour la réfection de la place du Molard, de 100 000 francs. Au sein de la proposition d'ensemble acceptée le 29 avril 2002, cet objet particulier a été refusé, toutefois avec des recommandations au Conseil administratif.

En réponse à la motion M-192, «Aménagement de la place du Molard en zone piétonne», de MM. René Winet, Jean-Pierre Lyon, Pierre Reichenbach, Georges Queloz, Roberto Broggin, Gérard Deshusses, Alain Marquet, Christian Zaugg, M^{mes} Alexandra Rys et Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 16 mai 2001, le Conseil municipal a été saisi de la proposition PR-140 en vue de l'ouverture d'un crédit de 105 500 francs, dont à déduire la participation de Au Grand Passage-Innovation SA d'un montant de 50 000 francs, soit un montant de 55 500 francs, destiné à l'étude de la place du Molard.

Le 26 juin 2001, le Conseil municipal a accordé le crédit d'étude.

En novembre 2001, la Ville de Genève a lancé une procédure sélective pour un mandat d'études parallèles auprès de six groupes. Le groupe d'experts a recommandé le projet «Chuchotements», dont le lauréat a été mandaté pour un projet en vue d'une réalisation.

Le 29 avril 2002, alors que les résultats du mandat d'études parallèles étaient déjà connus, le Conseil municipal a renvoyé pour traitement et réponse au Conseil administratif l'arrêté amendé de la proposition PR-49. L'amendement demande d'étudier l'intégration d'un édicule combinant l'arrêt de tramway direction «Cité» et l'édicule fixe du fleuriste, dans l'axe de la place, côté Rues-Basses, et le déplacement de la fontaine vers le centre de la place, cette étude devant s'intégrer dans le nouvel aménagement du lieu.

Du fait que les demandes relatives à la proposition PR-49 sont intervenues après l'obtention des résultats de l'étude menée sur la base de la proposition PR-140, il a été nécessaire d'ajouter une étude de faisabilité des principes proposés, entraînant un surcoût d'analyse et un délai supplémentaire.

Une recherche cartographique et iconographique plus approfondie de la position de la fontaine au cours du temps, depuis le XV^e siècle, a été effectuée pour constater que, malgré ses déplacements successifs, la fontaine a toujours été positionnée selon des critères d'usage plutôt que selon des critères esthétiques, surtout au XIX^e siècle, période correspondant aux importantes évolutions urbanistiques qu'a connues Genève. La fontaine n'a jamais été située à l'axe de la rue Neuve-du-Molard. Pour favoriser l'usage de la place des terrasses, pour offrir une référence supplémentaire à l'eau, un nouvel emplacement de la fontaine a été suggéré du côté nord de la place, créant ainsi une deuxième polarité en réponse à celui de l'édicule fixe demandé, du côté sud. Toutefois, cette localisation se trouve en conflit avec la Tour du Molard et avec l'extrémité nord de la place. S'il était intéressant de reconstruire l'édicule de la place contre les Rues-Basses, le tramway n'aurait pu s'y arrêter, vu les conditions d'accessibilité des livraisons. Par ailleurs, les Transports publics genevois ont décidé de replacer l'arrêt «Molard» du tramway à son emplacement initial, à hauteur de la bijouterie Collet au printemps 2003.

Tous ces éléments ont entraîné, avec les commissions et associations concernées, l'écartement de l'hypothèse émise dans l'arrêté amendé de la proposition PR-49.

Concertation

Deux représentants de l'association des commerçants et de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville ont été conviés à participer au groupe d'experts du mandat d'études parallèles.

Le 11 décembre 2002, le projet a été présenté aux commerçants et cafetiers riverains de la place du Molard. L'accueil fut très favorable. Il a été demandé de fermer la place aux livraisons, qui pourront se faire par les rues adjacentes, afin de rendre réellement la place aux piétons, ainsi que d'édicter une convention d'usage concernant les emplacements et la gestion des terrasses, l'éclairage public, les enseignes, le mobilier, le nettoyage et l'entretien.

Réponses aux motions, propositions

La présente proposition répond à la motion M-302 de MM. Jean-Luc Persoz, André Kaplun et Claude Miffon, conseillers municipaux, «Fleuriste à la place du Molard?», acceptée par le Conseil municipal le 19 mai 1998.

Elle répond également à l'article 2 de l'arrêté amendé de la proposition PR-49 du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 631 300 francs, dont à déduire la participation de la Société générale de surveillance d'un montant de 300 000 francs pour la place des Alpes, soit un montant de 2 331 300 francs, destiné à l'étude de diverses places et de liaisons piétonnes inscrites au 19^e programme d'investissements quadriennal, accepté par le Conseil municipal le 29 avril 2002.

Protection légale du site

La place du Molard se trouve en «zone protégée de la Vieille-Ville et du secteur sud des anciennes fortifications». La fontaine figure au répertoire des immeubles et objets classés.

Eléments techniques du projet

Aménagements de surface

L'aménagement tend à conforter et à assurer l'identité propre de la place par un aménagement simple qui intègre une idée forte, un revêtement de sol unitaire en pavés tels que ceux déjà présents dans de nombreux lieux urbains genevois, mais, surtout, parsemé de pavés de verre lumineux gravés de mots simples, échangés quotidiennement dans plusieurs langues.

Les pavés existants dans la place et dans la rue Neuve-du-Molard seront récupérés et intégrés dans le nouveau sol.

La pose des pavés sera particulièrement soignée, de manière à donner à cette future place un aspect uniforme et résistant. En effet, le revêtement de cette place, bien qu'entièrement piétonne, doit résister aux sollicitations des divers véhicules

de service (SIS, ambulances, voirie), ainsi que d'éventuels véhicules de transports lors de manifestations qui peuvent être organisées par la Ville de Genève ou des associations de commerçants.

De plus, cette place recevra diverses terrasses. Il est très important que la pose des pavés tienne compte de cet aspect afin de permettre un nettoyage journalier, sans causer des dommages au revêtement.

La pose des pavés sera exécutée sur une fondation en grave tout-venant stabilisée au ciment, créant ainsi une couche de portance suffisante pour recevoir les divers véhicules. Les pavés seront ensuite posés et alignés sur un lit de sable et jointoyés au mortier de ciment.

Ce procédé de pose «en ligne» est relativement simple, mais il doit être très soigné pour permettre le nettoyage à grande eau (laveuse de la voirie) sans endommager la surface.

Des pavés lumineux seront posés de la même manière, seul un petit câble électrique, noyé dans le sable de pose, sera relié au système de l'éclairage public.

L'alignement des arbres est prolongé pour abriter les terrasses ainsi que les activités commerciales temporaires et saisonnières qui, à l'image du fleuriste, se retrouvent ainsi regroupées au centre de la place. Cette disposition permet, entre autres, de libérer un cheminement d'un seul tenant, le long des façades de la place, offrant ainsi une plus grande attractivité aux vitrines et favorisant le flux des piétons.

Les pavés lumineux, de faible consommation d'énergie, seront répartis en ordre croissant en direction du lac. Leurs reflets brillants la journée et luminescents la nuit évoqueront les reflets de la surface du Léman et la présence lacustre d'antan.

Le mobilier sera, comme il est d'usage, laissé à la libre appréciation des tenanciers des cafés et restaurants et soumis aux procédures de demande de permission d'emprise. Toutefois, les associations et les riverains souhaitent l'édiction d'un règlement d'usage qui précise les conditions de mise en place de ces éléments, ce qui favorisera l'unité du lieu.

Réseau public d'assainissement

Il existe actuellement, dans le sous-sol de la place du Molard ainsi que dans celui de la rue Neuve-du-Molard, des collecteurs d'eaux mélangées dans un état assez vétuste.

Avant de donner à la place son nouvel aspect de surface, il s'agira de remplacer ces tuyaux unitaires par un système séparatif.

Proposition: réaménagement de la place du Molard

Un tuyau de 90 cm de diamètre pour les eaux de pluie et un tuyau de 30 cm de diamètre pour les eaux usées seront posés à une profondeur moyenne de 3,50 m entre la rue de la Croix-d'Or et la rue du Rhône.

Cette branche principale reçoit le bassin versant provenant de la rue de la Rôtisserie et d'une partie de la Vieille-Ville.

Une petite branche constituée de deux tuyaux de 30 cm (eaux de pluie et eaux usées) sera posée à une profondeur moyenne de 3,30 m. Cette branche permettra le raccordement des eaux des immeubles situés dans la partie ouest de la place et sera raccordée au droit de la rue Neuve-du-Molard.

Dans la rue Neuve-du-Molard, sur le tronçon compris entre la rue Céard et la place du Molard, une branche constituée de deux tuyaux de 30 cm de diamètre sera posée à une profondeur moyenne de 3 m afin de récolter les eaux de pluie et les eaux usées des immeubles riverains.

Les réseaux des services publics (eaux, gaz, électricité, télécommunications, etc.) existants sous la place du Molard et la rue Neuve-du-Molard sont en bon état.

Seuls quelques travaux de déplacement et d'adaptation seront entrepris conformément à la coordination effectuée avec les divers services publics.

De plus, il est prévu, dans la présente demande de crédit, la pose de 4 tubes en attente pour d'éventuels entreprises de télécommunications, afin de ne pas exécuter ces prochaines années des fouilles, dans le sol nouvellement refait de la place.

Pavillon du fleuriste

Le nouveau pavillon, de 42 m², se situe à l'emplacement actuel du fleuriste et offre, d'une part, une image de légèreté, de transparence et de discrétion dans un contexte historique marqué et, d'autre part, la possibilité, si besoin est, de le démonter rapidement.

Le pavillon comporte une structure porteuse démontable, des panneaux de façades en verre transparent pour les éléments coulissants et translucides pour les éléments fixes. Chacune des façades est partiellement ou totalement ouvrante, et permet de moduler l'accès au pavillon selon les saisons et les besoins. La toiture est prévue en panneaux démontables, opaques et isolants. Un avant-toit offre une extension possible pour les étalages de fleurs. Des impostes sous la toiture permettent une ventilation naturelle selon l'usage et les conditions climatiques. Le pavillon est alimenté en eau, en électricité et équipé du téléphone. Il est également prévu de l'équiper d'un comptoir contenant un mobilier modulaire amovible pour le travail et le rangement.

Dans un souci de démonstration de sa présence sur la place, la marchandise restera sur place même en dehors des heures d'ouverture. Le concept de l'illumination de la place et l'intervention artistique au niveau des pavés lumineux intégreront le pavillon.

Autorisations de construire

Les requêtes en autorisation de construire pour l'aménagement de la place, pour le pavillon du fleuriste et pour l'assainissement seront présentées en février 2003.

Agenda 21

Dans le cadre de ce projet, il est prévu, d'une part, de récupérer les pavés existants de la place du Molard et de la rue Neuve-du-Molard, afin de les réutiliser dans le cadre du nouvel aménagement et, d'autre part, de faire appel à des graves recyclées pour effectuer le remblayage des fouilles des collecteurs.

Régime foncier

La place du Molard se situe sur la parcelle N° 7319, feuille 24, Genève-Cité, du domaine public et la rue Neuve-du-Molard, tronçon compris entre la place du Molard et la rue Robert-Céard, se situe sur la parcelle N° 7320, feuille 24, Genève-Cité, du domaine public.

Programme financier quadriennal

Cet objet est inscrit sous le numéro 102.45.02, «Molard, place. Aménagement de la place», du 20^e programme financier quadriennal, pour un montant de 3 000 000 de francs.

Maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage

Le projet a été établi par le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le Service études et construction est le service gestionnaire du crédit des travaux et les Services d'entretien du domaine public et des bâtiments en sont les services bénéficiaires.

Estimation du coût des travaux

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (prix décembre 2002, hors taxe)

A. Travaux de génie civil	Arrêté 1 Reconstruction des chaussées et place	Arrêté 2 Assainissement	Arrêté 3 Pavillon du fleuriste	TOTAUX
111 Prix de régie	Fr. 69'500.00	Fr. 54'000.00	Fr. -	Fr. 123'500.00
113 Installations générales de chantier	Fr. 70'000.00	Fr. 54'000.00	Fr. -	Fr. 124'000.00
115 Sondages	Fr. -	Fr. 15'000.00	Fr. -	Fr. 15'000.00
117 Démolitions	Fr. 5'500.00	Fr. -	Fr. -	Fr. 5'500.00
141 Petits ouvrages en béton	Fr. 10'000.00	Fr. -	Fr. -	Fr. 10'000.00
151 Conduites industrielles	Fr. -	Fr. 65'000.00	Fr. -	Fr. 65'000.00
211 Terrassements	Fr. 160'000.00	Fr. -	Fr. -	Fr. 160'000.00
221 Couche de transition et de fondation	Fr. 125'000.00	Fr. -	Fr. -	Fr. 125'000.00
222 Bordures et pavages	Fr. 867'000.00	Fr. -	Fr. -	Fr. 867'000.00
223 Revêtements bitumineux	Fr. 3'000.00	Fr. -	Fr. -	Fr. 3'000.00
237 Assainissements				
a) Ecoulement des eaux de surface	Fr. 90'000.00	Fr. -	Fr. -	Fr. 90'000.00
b) Réseau des collecteurs séparatifs (EU+EP)	Fr. -	Fr. 1'012'000.00	Fr. -	Fr. 1'012'000.00
Total travaux de génie civil	Fr. 1'400'000.00	Fr. 1'200'000.00	Fr. -	Fr. 2'600'000.00

B. Travaux divers	Arrêté 1		Arrêté 2		Arrêté 3		TOTAUX
	Reconstruction des chaussées et place		Assainissement		Pavillon du fleuriste		
Eclairage public - Installations	Fr.	425'000.00	Fr.	-	Fr.	-	Fr. 425'000.00
Eclairage public - Génie civil	Fr.	164'000.00	Fr.	-	Fr.	-	Fr. 164'000.00
Incendie et secours - Installations	Fr.	3'000.00	Fr.	-	Fr.	-	Fr. 3'000.00
Incendie et secours - Génie civil	Fr.	1'000.00	Fr.	-	Fr.	-	Fr. 1'000.00
Espaces verts - Plantations, engazonnement	Fr.	45'000.00	Fr.	-	Fr.	-	Fr. 45'000.00
Aménagement urbain - Mobilier - Fournitures	Fr.	279'000.00	Fr.	-	Fr.	-	Fr. 279'000.00
Aménagement urbain - Génie civil	Fr.	48'500.00	Fr.	-	Fr.	-	Fr. 48'500.00
Télécommunication VdG - Génie civil	Fr.	10'000.00	Fr.	-	Fr.	-	Fr. 10'000.00
Pavillon du fleuriste - Structure	Fr.	-	Fr.	-	Fr.	130'000.00	Fr. 130'000.00
Pavillon du fleuriste - Génie civil	Fr.	-	Fr.	-	Fr.	23'500.00	Fr. 23'500.00
Total travaux divers	Fr.	975'500.00	Fr.	-	Fr.	153'500.00	Fr. 1'129'000.00

C.	Honoraires divers	Arrêté 1 Reconstruction des chaussées et place	Arrêté 2 Assainissement	Arrêté 3 Pavillon du fleuriste	TOTAUX
	Honoraires architecte	Fr. 181'200.00	Fr. -	Fr. 25'200.00	Fr. 206'400.00
	Honoraires ingénieur civil	Fr. 117'500.00	Fr. 125'500.00	Fr. 3'000.00	Fr. 246'000.00
	Honoraires ingénieur géomètre	Fr. 40'000.00	Fr. 15'000.00	Fr. -	Fr. 55'000.00
	Honoraires ingénieur géotechnicien	Fr. -	Fr. 10'000.00	Fr. -	Fr. 10'000.00
	Honoraires huissier judiciaire	Fr. -	Fr. 12'000.00	Fr. -	Fr. 12'000.00
	honoraires ingénieur acousticien	Fr. -	Fr. 5'000.00	Fr. -	Fr. 5'000.00
	Total honoraires divers	Fr. 338'700.00	Fr. 167'500.00	Fr. 28'200.00	Fr. 534'400.00

D. Frais divers	Arrêté 1 Reconstruction des chaussées et place	Arrêté 2 Assainissement	Arrêté 3 Pavillon du fleuriste	TOTAUX
Information au public, Presse	Fr. 35'000.00	Fr. -	Fr. 1'500.00	Fr. 36'500.00
Héliographies, reprographies, photographies	Fr. 30'000.00	Fr. 3'000.00	Fr. 1'000.00	Fr. 34'000.00
Essais de matériaux en laboratoires	Fr. 5'000.00	Fr. 5'000.00	Fr. -	Fr. 10'000.00
Total frais divers	Fr. 70'000.00	Fr. 8'000.00	Fr. 2'500.00	Fr. 80'500.00

RECAPITULATION GENERALE

	Arrêté 1 Reconstruction des chaussées et place	Arrêté 2 Assainissement	Arrêté 3 Pavillon du fleuriste	TOTAUX
A. Total travaux de génie civil	Fr. 1'400'000.00	Fr. 1'200'000.00	Fr. -	Fr. 2'600'000.00
B. Total travaux divers	Fr. 975'500.00	Fr. -	Fr. 153'500.00	Fr. 1'129'000.00
C. Total honoraires divers	Fr. 338'700.00	Fr. 167'500.00	Fr. 28'200.00	Fr. 534'400.00
D. Total frais divers	Fr. 70'000.00	Fr. 8'000.00	Fr. 2'500.00	Fr. 80'500.00
TOTAL	Fr. 2'784'200.00	Fr. 1'375'500.00	Fr. 184'200.00	Fr. 4'343'900.00
Plus TVA 7,6 % (environ)	Fr. 211'600.00	Fr. 104'500.00	Fr. 14'000.00	Fr. 330'100.00
TOTAL TTC	Fr. 2'995'800.00	Fr. 1'480'000.00	Fr. 198'200.00	Fr. 4'674'000.00
Frais de promotion, env. 4 %	Fr. 120'000.00	Fr. 60'000.00	Fr. 8'000.00	Fr. 186'960.00
Intérêts intercalaires env., 4,25% sur 20 mois	Fr. 106'000.00	Fr. 52'400.00	Fr. 7'000.00	Fr. 165'400.00
TOTAL CREDIT BRUT TTC	Fr. 3'221'800.00	Fr. 1'592'400.00	Fr. 213'200.00	Fr. 5'027'400.00
A déduire :				
Part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la ville de Genève (env. 15%)		Fr. 238'000.00		
TOTAL GENRAL	Arrêté 1	Arrêté 2	Arrêté 3	TOTAL
DES CREDITS DEMANDÉS	Fr. 3'221'800.00	Fr. 1'354'400.00	Fr. 213'200.00	Fr. 4'789'400.00

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, se montera à 231 850 francs pour l'investissement de 3 221 800 francs relatif aux travaux de réaménagement de la place du Molard et de la rue Neuve-du-Molard, sur le tronçon compris entre la place du Molard et la rue Robert-Céard.

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 26 000 francs pour l'investissement de 213 200 francs relatif à la construction d'un pavillon pour fleuriste.

Quant au montant de 1 354 000 francs relatif à la construction des collecteurs financée par le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration», elle n'entraînera aucune charge financière supplémentaire pour les budgets futurs de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 221 800 francs destiné au réaménagement de la place du Molard et de la rue Neuve-du-Molard, sur le tronçon compris entre la place du Molard et la rue Robert-Céard.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 221 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2024.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1962;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 354 000 francs, déduction faite d'une participation de l'Etat de Genève de 238 000 francs, soit un montant brut de 1 592 000 francs, destiné à la construction du réseau public d'assainissement des eaux usées et pluviales de la place du Molard et de la rue Neuve-du-Molard, sur le tronçon compris entre la place du Molard et la rue Robert-Céard.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par un prélèvement de 1 354 000 francs sur le compte «Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration», rubrique 28201.230103.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 213 200 francs destiné à la construction d'un pavillon pour fleuriste à la place du Molard.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense mentionnée à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 213 200 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2014.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toute servitude permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: 1 plan de situation générale
1 plan situation projet d'aménagement
1 plan situation projet collecteurs
1 plan pavillon du fleuriste

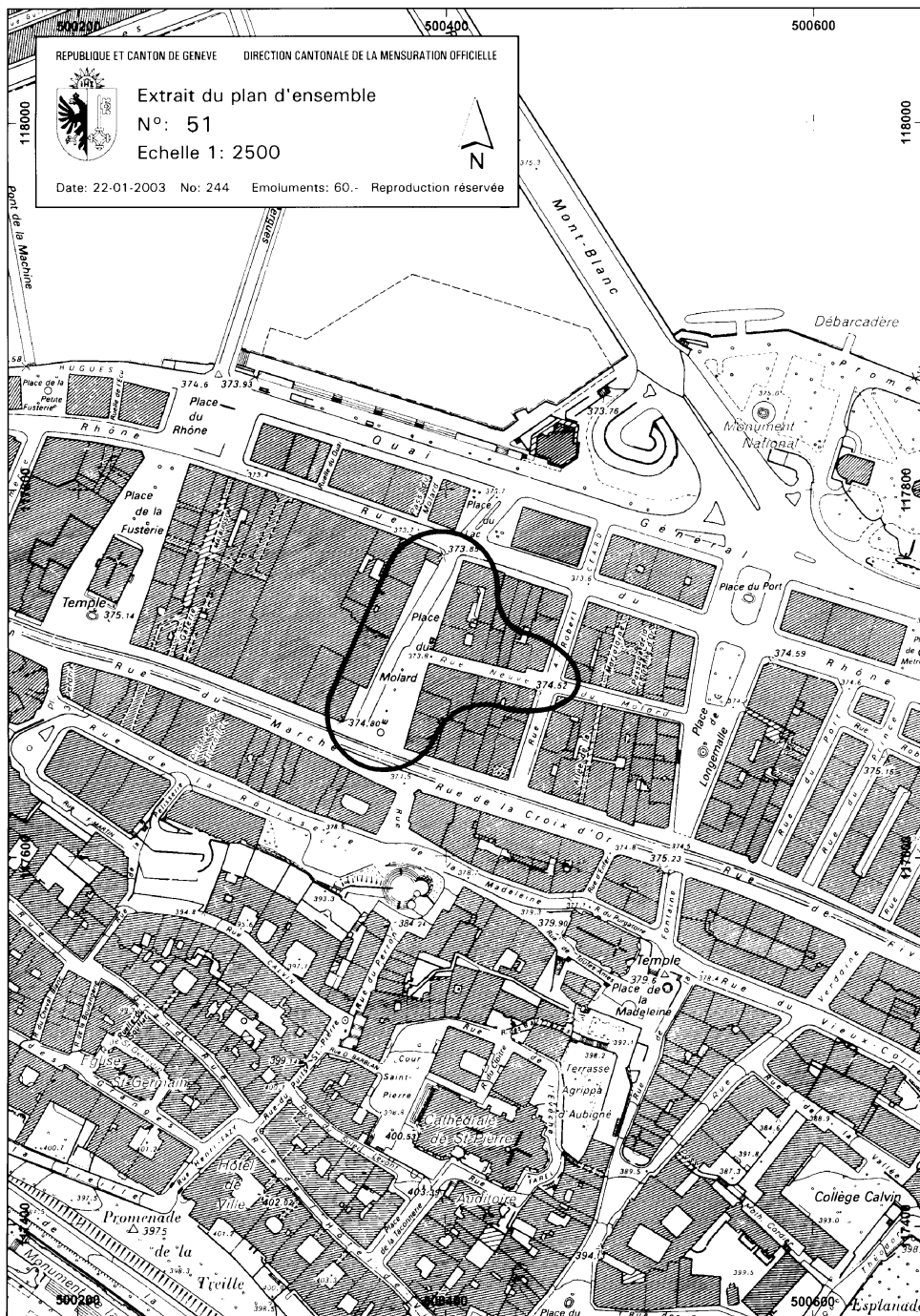
DIRECTION CANTONALE DE LA MENSURATION OFFICIELLE



Nº: 51

Echelle 1: 2500

Date: 22-01-2003 No: 244 Emoluments: 60.- Reproduction réservée





Qu. 10 : 1000-90-0000 4. 1,200 Canadian
Telephone 416 237 71
Telex 416 237 71

603
AFFAIRE N°

PLAN N° A-003

ECH 1/500 A3

Date	Dens	Value
------	------	-------

© 2000 Blackwell Science Ltd *Journal of Internal Medicine* 247: 105–112

BBCP bébéx bender collet presset architectes apil - architecte paysagiste isap

Plan Masse

Place du Molard

RUE ROBERT - CEARO

R U E D U R H O N E

PLACE
DU
LAG

P A S S A G E	D U	N O L A R D
---------------	-----	-------------

Q U A I D U G É N É R A L - G U I S A N

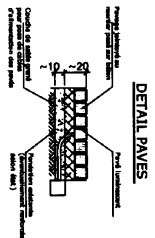
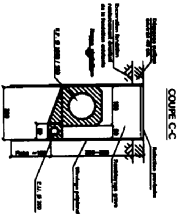
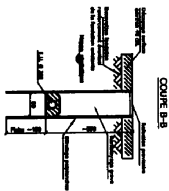
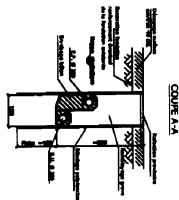
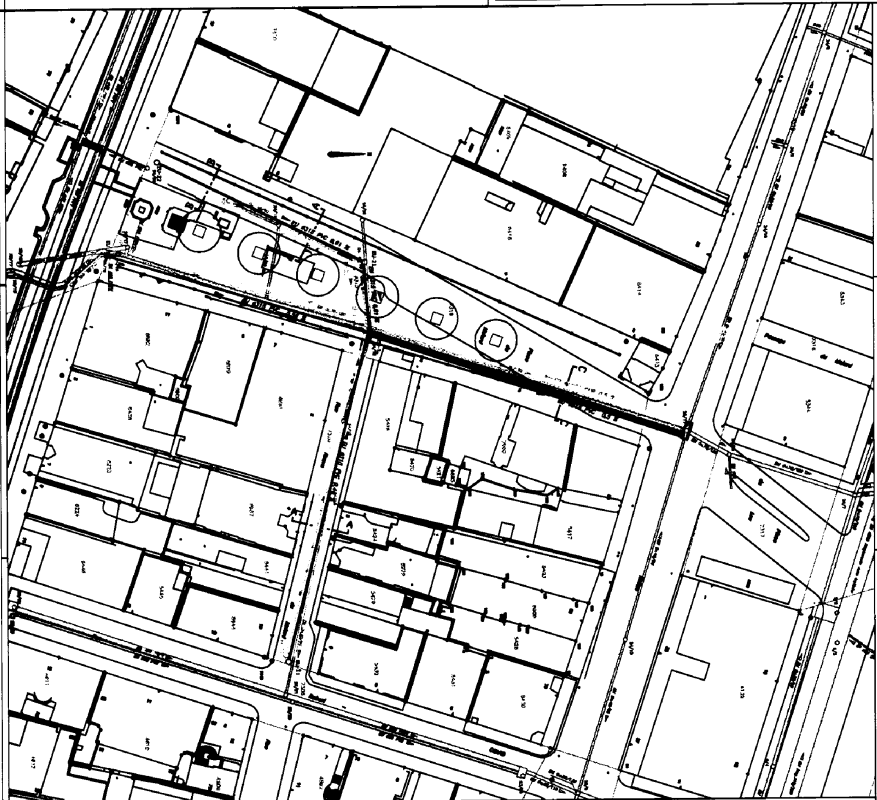
THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

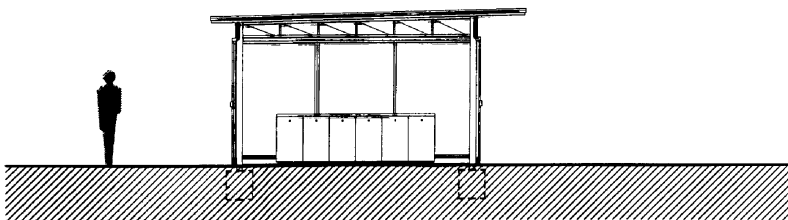
U E D U M A R C H É

RUE DE LA CROIX D'OR

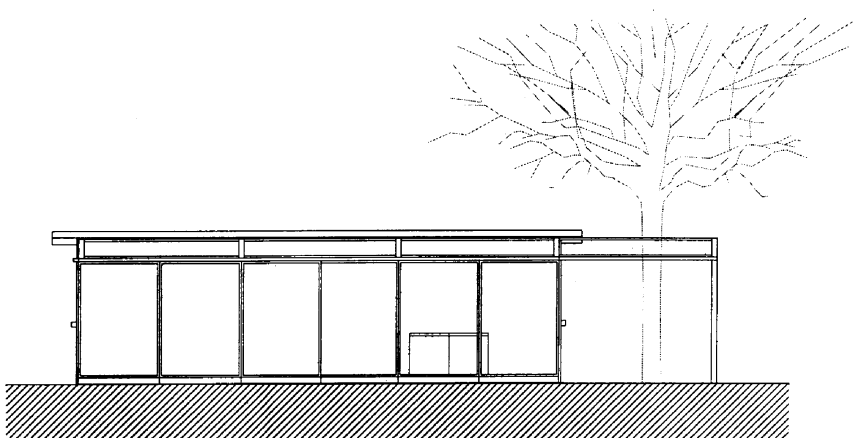
PLACE DU MOLARD
 RUE NEUF-DU-MOLARD
 AMÉNAGEMENT

SITUATION & COUPES
 CANNALISATIONS

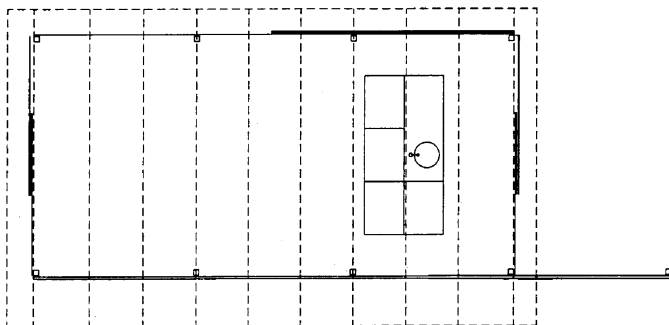




COUPE TRANSVERSALE



ELEVATION LONGITUDINALE



VUE EN PLAN



Le président. Nous avons reçu une lettre de la part du magasin Jelmoli. Je demande à M. Winet de la lire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 5 mars 2003

Concerne: réaménagement de la place du Molard

Monsieur le président,

Ayant eu connaissance que l'aménagement de la place du Molard figure dans l'ordre du jour de la prochaine session du Conseil municipal des 11 et 12 mars prochains, nous tenons à porter à votre connaissance ce qui suit:

Notre société s'est engagée à participer aux frais d'étude à raison de 50 000 francs afin d'activer la réhabilitation de la place du Molard à laquelle nous avons déjà participé par le réaménagement de nos immeubles qui la bordent.

Le projet choisi suite au concours réunit les suffrages tant des habitants, des commerçants que des autorités et correspond à ce qu'une place piétonnière doit offrir du point de vue architectural, fonctionnalité et respect de l'environnement.

D'autre part, à notre initiative et avec l'assentiment des commerçants, la suppression des livraisons sur cette même place a été proposée, puisque celles-ci pourront s'effectuer par les rues adjacentes, ce qui offrira aux piétons une plus grande sécurité.

Nous souhaitons vivement que ces crédits soient votés, afin que les travaux puissent débiter le plus rapidement possible, cette année encore.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre demande et vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de notre parfaite considération.

*Au Grand-Passage Innovation SA
A. Rolland*

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je remercie M. Winet d'avoir donné lecture de cette lettre, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, car elle est importante et justifie en partie la demande du Conseil administratif de traiter ce dossier ce soir, en urgence.

Avant d'aborder ce point, j'aimerais rappeler très brièvement l'origine du projet. Vous vous en souviendrez: grâce à un crédit d'étude que vous avez bien voulu voter, à la faveur d'un apport financier de la part du groupe Jelmoli qui représentait environ la moitié du montant total nécessaire à ce crédit d'étude, nous avons réussi à organiser un mandat d'étude parallèle auprès de six groupes d'architectes. Nous avons également constitué un groupe d'experts composé notamment de deux représentants des associations des intérêts du Molard, ainsi que de deux représentants de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, sans compter les architectes et les représentants des différents services de l'Etat et de la Ville.

Ce groupe d'experts a retenu le projet «Chuchotements», qui est présenté dans la salle des pas perdus au moyen d'une maquette et d'un certain nombre de planches exposées. Il y a quelques instants, j'ai fait parvenir aux chefs de groupe des différentes formations politiques une plaquette fraîchement sortie de l'imprimerie; je vous laisse en prendre connaissance. Elle résume les points forts du projet et répond notamment à certaines interrogations exprimées tout à l'heure.

Je rappelle simplement que, après le choix du projet «Chuchotements» par les experts, une fois les lauréats connus, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif l'arrêté amendé de la proposition PR-49, suite à l'amendement de M. Ducret qui demandait d'étudier la possibilité de réaliser un édicule combinant l'arrêt du tram en provenance du rond-point de Rive en direction de la Cité et la boutique du fleuriste. Il y aurait donc un édicule fixe pour le fleuriste. Ce projet aurait bien évidemment pour conséquence le déplacement de la fontaine à un autre endroit. M. Ducret nous demandait aussi d'étudier la possibilité de trouver un autre endroit en mesure de l'accueillir, le cas échéant. Je dois dire que cette étude a eu un grand intérêt pour nous, même si elle a eu d'autres conséquences que celles demandées, c'est-à-dire qu'elle a retardé le traitement du dossier; il est clair que, quand on procède à des études comme celle-là, non seulement cela coûte, mais cela prend du temps. C'est ce qui s'est passé dans cette affaire, d'où le retard pris dans le traitement du dossier.

Cependant, nous l'avons traité avec la plus grande attention. Le texte de la proposition PR-272, je crois, y répond déjà, mais, si nous avons dû – et, quand je dis «nous», il s'agit vraiment de l'ensemble des intéressés consultés, y compris les services de la Ville – écarter l'hypothèse de déplacer cette fontaine, c'est pour deux raisons essentielles. Il n'y avait pas dix mille endroits pour l'installer, si l'on voulait respecter l'axe: c'était soit dans l'axe de la rue Neuve-du-Molard, soit à la fermeture de la place, du côté nord. En ce qui concerne la première hypothèse, indépendamment du fait que, historiquement, cette fontaine n'a jamais trouvé place à cet endroit – on aurait toujours pu dire qu'il était peut-être temps d'innover – nous nous sommes rendu compte que cela n'avait pas beaucoup de sens, et

que cela entraînait surtout de nombreuses conséquences fâcheuses, notamment sur l'usage des terrasses de la place. Les commerçants nous ont rendus attentifs à ce problème en nous disant: «Oubliez tout de suite cette idée, car, si l'on en voit clairement les conséquences négatives, on n'en voit vraiment pas les avantages éventuels.»

J'en viens à la deuxième hypothèse, qui consistait à envisager le déplacement de cette fontaine du côté nord de la place, constituant ainsi une autre polarité, avec cet édicule que l'on nous demande de créer, que celle d'aujourd'hui avec l'arrêt du tram. Mais cet aménagement porterait atteinte de manière très marquée à la Tour du Molard, magnifique édifice qui vient d'être restauré – de manière exemplaire, d'ailleurs – et, franchement, nous voyons mal comment nous parviendrions à installer cette fontaine à cet endroit. Cela risquerait plutôt d'obstruer une place de passage, alors que, comme je le disais tout à l'heure, telle est la double fonction de cette place du Molard: il s'agit non seulement d'un lieu où l'on se tient, mais également d'un lieu où l'on passe. Ces deux vocations doivent être confortées par le projet d'aménagement que nous vous proposons. Nous avons dû écarter le projet de M. Ducret, mais non sans l'avoir préalablement étudié.

Quelle est la nature du projet qui vous est présentement proposé? (*M. Muller bavarde.*) Merci, Monsieur Muller; on constate une certaine collaboration au sein du Conseil administratif pour les projets que nous défendons... Il faut tout d'abord signaler que, selon ce projet, nous supprimons les trottoirs. Nous faisons un aménagement de façade à façade, ce qui se comprend aisément, puisque tout le monde souhaitait une véritable place piétonne. Par conséquent, il n'y avait pas lieu de créer des trottoirs, puisque les piétons pourront circuler partout. On aura donc une place de façade à façade.

La matière utilisée était l'un des éléments figurant dans le cahier des charges du projet d'aménagement de cette place. Bien évidemment, nous souhaitions que celui-ci réponde aux critères du développement durable. Ces critères sont multiples et nombreux, mais il y en a un qui est élémentaire: celui qui consiste à essayer d'utiliser, quand cela est possible, la matière existante. Sur la place du Molard, il y a déjà un certain nombre de pavés en grès – ou plutôt faits de brique et de broc, mais enfin, ils sont là – que nous pourrions réutiliser dans le cadre de l'aménagement proposé.

J'en viens maintenant à l'une des subtilités du projet, lequel est relativement simple dans sa conception, mais c'est précisément ce qui, en l'occurrence, fait sa force. Cette simplicité a été rendue possible par une trouvaille relativement imaginative de la part des architectes. Celle-ci consiste à placer, parmi les pavés traditionnels, des pavés lumineux qui vont permettre l'éclairage de la place par un éclairage au sol, supprimant tout éclairage de mobilier urbain ou suspendu qui

alourdirait très fortement cette place, car, finalement, sa valeur, c'est avant tout la qualité des bâtiments qui l'entourent.

C'est sur ce plan que ce projet permet la valorisation de cette place tout en accentuant – j'aimerais quand même le relever, sans vouloir m'exprimer trop longuement – la surface allouée aux terrasses. Vous aurez pu constater que cette surface augmente, passant de 460 à 670 m². C'était également une volonté que nous avions intégrée dans le cahier des charges. Comment y parvenons-nous? Eh bien, tout simplement en introduisant une centralité de la place avec les trois arbres existants, prolongés avec trois nouveaux arbres; dans le cadre de cette centralité accentuée, de part et d'autre pourront trouver place des terrasses d'établissements publics ainsi que ce fameux fleuriste qui demande depuis suffisamment longtemps maintenant, à juste titre, de pouvoir disposer d'un édicule adapté à l'exercice de son activité – appréciée, au demeurant, par nos concitoyens.

J'aimerais dire à ce propos que c'était l'un des éléments délicats de ce projet, même s'il n'y paraît pas au premier abord. En effet, il fallait créer un édicule à la fois fixe, pour permettre au fleuriste de conserver ses fleurs de manière quotidienne, et démontable, au cas où, dans le cadre de manifestations, il serait nécessaire d'occuper l'ensemble de la place.

Je dois dire – et non sans fierté – que, après avoir présenté le projet à la Société d'art public, cette dernière s'est adressée à moi en ces termes, vous me permettrez de vous lire quelques passages de sa lettre. Elle me remercie, d'abord, d'avoir invité ses représentants à participer au groupe de travail, puis elle me dit: «Le projet présenté par les architectes rencontre, d'une manière générale, l'approbation du comité de la Société d'art public. La concentration au milieu de la place des diverses terrasses de café et du stand du fleuriste nous semble une heureuse solution pour régler de façon ordonnée l'aménagement de cette place, que le désordre actuel déstructure. Nous approuvons également la construction d'un édifice léger pour abriter le fleuriste. Nous insistons sur le fait que son architecture devra être traitée avec nuance, de façon contemporaine, en recourant à une structure fine. En ce qui concerne l'éclairage, nous avons pris bonne note qu'il s'agit de pavés lumineux de petite dimension et qu'il a pour but d'éviter la multiplication d'émergences sur la place. Par ailleurs, nous souhaitons que le projet ne soit pas altéré ultérieurement par la pose de mobilier urbain superflu, à l'initiative de divers services. Nous savons toutefois que nous pouvons compter sur vous pour veiller au maintien de la cohérence du projet.»

Non seulement la Société d'art public peut compter sur moi, mais nous nous sommes déjà mis au travail pour rassembler les différents commerçants installés autour de cette place pour pouvoir avec eux – c'était là, d'ailleurs, l'une de leurs demandes – créer une charte permettant d'unifier le mobilier urbain à installer sur cette place enfin revalorisée.

J'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire, mais, puisque le temps, me dit-on, passe plus vite que je ne l'imaginais, je vous renvoie à la brochure dont je vous ai parlé tout à l'heure, laquelle est suffisamment exemplaire. Je terminerai mon intervention en vous disant que, aujourd'hui, il devient effectivement urgent de passer à la valorisation de cette véritable place piétonne, parce qu'elle a fait l'objet d'une large concertation.

Monsieur Pattaroni, à ce propos, ne dites pas que le Conseil municipal ne sert à rien, si ce n'est à enregistrer les décisions du Conseil administratif. Vous, Conseil municipal, avez impulsé ce projet, vous avez permis qu'il voie le jour par le crédit d'étude que vous avez voté, vous en avez donné des lignes directrices. Je vous rappelle – mais allez relire le *Mémorial*, si la mémoire vous fait défaut – que nous avons eu un débat nourri, dans cette enceinte, au cours duquel vous m'avez donné un certain nombre d'indications – M. Lescaze, notamment – concernant le fleuriste et tel ou tel type d'aménagement. Nous avons intégré tout cela dans le cadre de la concertation que nous avons menée et, aujourd'hui, nous sommes enfin satisfaits d'avoir un dossier dont l'approbation fait l'unanimité. Ces raisons nous semblent suffisantes pour montrer que nous sommes capables, non seulement de discuter, mais également de réaliser. Avec un vote en faveur de la discussion immédiate, aujourd'hui, nous pourrions – comme nous le demandent d'ailleurs les commerçants – réaliser dans des délais très brefs cette place que Genève attend depuis longtemps.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). La vie politique est faite d'abnégation, de ténacité. Ce soir, quand nous avons pris connaissance de la proposition du Conseil administratif, un tabou est tombé. En effet, depuis de nombreuses années, le groupe des Verts – et pas uniquement lui, mais également l'Alternative – insiste sur le fait, en citant des exemples d'autres villes européennes, que l'accessibilité au centre-ville par le moyen automobile n'est pas contradictoire avec l'intérêt des commerçants qui travaillent sur la place du Molard, en l'occurrence, puisque c'est de cela que nous parlons. Ce tabou est tombé. Les commerçants se sont exprimés de manière absolument claire et infligent – si j'ose dire, puisqu'il convient quand même, de temps en temps, d'avoir la satisfaction concise et décente – un camouflet à la politique et aux propos généralement tenus par les bancs de l'Entente en ce qui concerne l'accessibilité au centre-ville.

Nous voulons très sobrement nous féliciter de l'aboutissement du projet d'aménagement de cette place, concrétisé par cette proposition. Nous saluons l'attitude du milieu commercial qui gravite autour du Molard et, en nous en réjouissant au plus haut point, la reconnaissance d'une politique que nous, les

Verts, et les groupes de l'Alternative défendons de manière opiniâtre depuis de nombreuses années. Puisse ce tabou tombé ce soir faire école dans les autres projets d'aménagement de la Ville de Genève! Nous nous en réjouissons. Un autre membre du groupe des Verts se prononcera en ce qui concerne la discussion immédiate.

M. Alain Marquet (Ve). Sans préjuger encore du sort que nous réserverons à cette proposition, à savoir si nous nous déciderons en faveur de la discussion immédiate ou si nous nous prononcerons pour le renvoi en commission, j'aimerais présenter un projet d'amendement. Lors de la séance précédente, à propos de la motion d'ordre sur cette proposition, j'ai entendu dans la bouche de M. Alain Fischer des propos qui ont déjà provoqué une discussion au sein du Parti radical et qui allaient dans le même sens que notre amendement, à savoir que nous nous inquiétons de la facilité de déambulation sur cet espace entièrement pavé de pavés genevois, qui ne sont pas, par nature, totalement joints. Ce caractère disjoint nous inquiétait, notamment pour les personnes à mobilité réduite, pour les parents avec des poussettes, pour les chaises roulantes, et même pour l'aveugle essayant de traverser la place en laissant traîner sa canne par terre.

Il nous paraît que le pavé genevois n'est pas forcément idéal pour ce type de déambulation, et nous souhaitons donc proposer au Conseil administratif l'amendement suivant qui consiste à ajouter un article 4 à l'arrêté I.

Projet d'amendement

«Art. 4 (nouveau). – Le Conseil administratif étudiera la possibilité de traiter le pavé prévu sur la place du Molard réaménagée, de façon à faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, des poussettes, des voitures de handicapés, des aveugles, etc., par exemple en pavé bouchardé sur une bande de 1 m à 1,5 m de largeur.»

Cela nous permettrait d'être en parfaite adéquation avec les lois fédérales sur le sujet et cela rendrait la déambulation plus facile, comme je l'ai dit.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). J'ai eu l'occasion de voir les résultats du concours, exposés dans le bâtiment du site d'Artamis, si je ne fais erreur. Je pense que de nombreux autres conseillers municipaux auraient pu y aller, mais j'étais l'un des rares à avoir vu les résultats de ce concours, en tout cas lors de leur promulgation.

Pour ma part, je pense que, étant donné qu'une large concertation a eu lieu avec les habitants et les commerçants, nous pourrions entrer en matière. Cette

place, d'après ce que j'ai pu voir, sera épurée et son aménagement sera réalisé avec une grande simplicité, c'est un aspect que l'on peut souligner. En outre, à ce qu'a dit M. Ferrazino, l'éclairage pourra aussi mettre en valeur les arbres le soir, puisque cet éclairage viendra du sol. Notre groupe acceptera la discussion immédiate, et je crois que nous pourrions accepter l'amendement proposé par les Verts, qui tombe sous le coup du bon sens.

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste votera tout de suite cette proposition, d'abord parce que nous avons constaté, comme cela a été dit à plusieurs reprises, que la concertation a été une réussite totale et que notre association d'habitants a participé au jury du concours. Ce n'est pas la première fois, mais cette fois-ci, au moins, c'était pour un projet qui doit être réalisé le plus vite possible, bien entendu. Nous sommes heureux que, pour une fois, un consensus ait été obtenu avec toutes les associations, y compris les commerçants.

Nous avons une expérience de négociations parfois difficiles et longues avec les commerçants, particulièrement dans la Vieille-Ville, mais, dans ce cas précis, nous avons abouti à un certain nombre de résultats. Pour l'anecdote, j'aimerais vous dire que je viens d'acheter le livre de Pierre-Charles George, qui a été notre ennemi fraternel et qui me cite – donc il m'a écrit un petit mot – en parlant de «mon ami Roman Juon», etc. Cela montre que les choses évoluent avec le temps. Je crois que notre Conseil ainsi que M. Ferrazino, à force d'avoir lourdement insisté pour aboutir à un projet de réaménagement réussi de la place du Molard, sont parvenus à leurs fins et qu'ils méritent maintenant d'en voir la réalisation de suite.

J'aimerais dire à M. Marquet – c'est dommage qu'il se soit absenté – qu'il est brillant et très intelligent, et qu'il sait bien des choses sur les pavés genevois; néanmoins, le pavé genevois, ce n'est pas ce qu'il a prétendu! Les pavés genevois constituent le revêtement le plus roulant qui puisse exister; vous en trouvez partout à Genève! Moi, qui ne suis pas originaire de Genève, je les ai toujours appelés des pavés un peu «radins», adaptés à notre économie et à notre système calviniste, où l'on fait le minimum. Leur matériau n'est rien d'autre que du ciment roulé à la roulette avec des joints au fer rond. Vous voyez de tels pavés absolument partout, sauf dans les Rues-Basses, mais les nouvelles Rues-Basses du côté de Rive sont aménagées de cette façon. Alors, de toute façon, le pavé genevois va être adopté pour l'aménagement de la place du Molard, il n'est pas besoin de faire un amendement pour cela.

M. Alain Fischer (R). Le préopinant vient de parler des pavés genevois. Hélas, ceux-ci ont disparu, j'en veux pour preuve le petit réaménagement de la

Proposition: réaménagement de la place du Molard

place du Molard. En page 10 de la plaquette qui a été remise par M. Ferrazino aux chefs de groupe, on peut lire que ces pavés seront «chinois, anthracite noir foncé». Le pavé genevois, hélas, est donc perdu.

Lors du traitement de la motion d'ordre concernant cet objet, j'avais déjà exprimé quelques réticences par rapport à l'urgence de son traitement. Quant au projet d'amendement de M^{me} Olivier et de M. Marquet, le groupe radical le soutient, mais à la nuance près qu'il demande d'enlever les termes «1 m à 1,5 m», pour ne mettre que «1,5 m», ce qui est en théorie la largeur légale des trottoirs. Ceux-ci mesurent en effet 1,5 m de large, et non pas 1 m, pour que les gens puissent éventuellement se croiser.

J'attire aussi votre attention sur les pavés lumineux. Ils sont en verre, ce qui signifie que, les jours de pluie, ce n'est peut-être pas idéal, sauf si leur surface peut être traitée pour devenir antidérapante. Cela éviterait aux ambulanciers de faire des va-et-vient entre la place du Molard et le service des urgences de l'Hôpital. Prenez soin de boucharder la surface de ces pavés, Monsieur Ferrazino, pour éviter que ce soient de petites patinoires et que des personnes fassent des envolées qui ne seront pas lyriques, dans ce cas-là...

Concernant les deux ou trois demandes de l'Alternative pour faire du Molard une place conviviale et remettre peut-être l'église au milieu du village... sauf erreur de ma part, Monsieur Ferrazino, au début, vous étiez opposé à la fermeture totale de cette place du Molard.

Une voix. Eh oui!

M. Alain Fischer. Je rappelle que, quand la fameuse tranchée des Rues-Basses a été construite, un aménagement a été prévu, mais que sa réalisation a été arrêtée faute de moyens financiers. (*M. Ferrazino bavarde.*) Il n'écoute pas... Ce n'est pas grave, au moins, il pourra écouter les bandes sonores de notre séance à l'occasion. M. Ferrazino était, à mon souvenir, opposé à la fermeture totale de cette place et, ô miracle, ce sont les commerçants qui lui ont un peu «mis la pression», malgré le fait qu'il n'a pas l'habitude, comme il me l'avait dit au sujet des trémies de la place Grenus, de se faire dicter sa conduite par les commerçants. Dans le cas présent, Monsieur Ferrazino, ce sont quand même les commerçants qui ont fait pression sur vous pour demander la fermeture totale de la place du Molard et de la rue Neuve-du-Molard. Ne tirez donc pas toute la couverture à vous et rendez à César ce qui est à César.

A un moment donné, il est vrai que, quand on fait de la vraie concertation, on arrive à des résultats qui contentent tout le monde, à gauche comme à droite, et que tout le monde votera. Néanmoins, nous demanderons simplement un bref

renvoi de cet objet à la commission des travaux; en effet, d'après ce que j'ai entendu dire par ma collègue, présidente de ladite commission, celle-ci est tout à fait apte à traiter rapidement ce dossier. Cela se justifie rien que pour traiter l'amendement de M^{me} Olivier et de M. Marquet, ainsi que mes petits soucis concernant les pavés lumineux.

M. Pierre Reichenbach (L). Il est parfois bon de se remémorer quelques souvenirs, et je dirai à certains préopinants que mon intervention ne sent pas les élections! Pour rappel, chers collègues, trois magistrats de gauche se sont succédé au département de l'aménagement, des constructions et de la voirie; les trois ont travaillé au problème de la place du Molard. A l'époque – vous transmettez à M. Losio, Monsieur le président – l'Entente a toujours été un moteur de promotion de cette place du Molard. Malheureusement, cela ne s'est pas passé comme nous l'aurions souhaité. Vous pouvez consulter le *Mémorial* concernant l'acquisition du revêtement en pierre et en marbre demandé par le conseiller administratif feu Claude Ketterer il y a vingt ans déjà.

Le président. Monsieur Reichenbach, je vous prie de m'excuser de vous interrompre, mais l'on ne vous entend plus, tant il y a de bruit. Je prie l'assemblée de faire silence. Nous attendons deux minutes.

M. Pierre Reichenbach. Je parlais donc de la demande, présentée par feu M. Claude Ketterer, de l'acquisition du revêtement du type Rues-Basses. A suivi la demande de réalisation de la même place du Molard par M^{me} la conseillère administrative Jacqueline Burnand il y a seize ans, puis, quatre ans plus tard, sauf erreur de ma part – voyez aussi le *Mémorial* – une tentative de réalisation, mais, ce qui n'allait pas, c'était l'édicule pour la fleuriste. Vous savez, moi aussi, j'ai acheté des fleurs chez la fleuriste, et je la connais personnellement.

Lors de la deuxième proposition d'aménagement de la place, celle de M^{me} Jacqueline Burnand, il n'y avait plus assez de matériaux, ceux-ci étant ou ayant été utilisés pour des réparations de revêtement dans les Rues-Basses ou ailleurs. Les 600 000 francs d'investissements votés à l'époque ont disparu, nous ne savons pas où... Peut-être des cours de maisons ont-elles été pavées avec cet argent... Mais, enfin, ce revêtement était très coûteux pour le Molard.

Par la suite, malgré nos demandes, rien n'a été réalisé, si ce n'est que nous avons déposé – consultez le *Mémorial*, Mesdames et Messieurs de l'Alternative – des motions, des questions écrites, des questions orales, des interpellations, et j'en passe, à ce sujet. Rien ne bougeait.

En 2001, M. Ferrazino a déposé la proposition PR-140, qui demandait un crédit d'étude, lequel a été voté en urgence. Le concours pour un projet de réaménagement de la place du Molard devait être réalisé dans les mois qui suivaient. L'Entente a joué le jeu. Ce soir, pour les travaux à effectuer, rebelote! Et de nouveau en urgence! Mais le Conseil municipal, Monsieur Ferrazino – vous ne le savez peut-être pas – a droit à des explications sur la genèse de cette opération, même si vous nous présentez ce soir un projet fort bien concerté. Votre projet a abouti, mais sa planification dans l'urgence n'est pas satisfaisante. Vous qui avez sinistré la ville, allez-vous encore faire creuser la place du Molard en plein été?

Ainsi, nous suggérons que la proposition PR-272, même concertée grâce aux 50 000 francs de subvention des commerçants qui ont su secouer «le cocotier» du Conseil administratif – il faut dire que ce sont eux qui ont donné cette impulsion – soit renvoyée en commission. Je demande le renvoi de cette proposition concernant les travaux à réaliser à la commission des travaux, qui devra statuer rapidement. Les travaux seront entrepris dès que ceux qui, en ville, créent pas mal de nuisances, le permettront, mais au plus tôt cet automne 2003, voire cet hiver, parce que l'on peut réaliser des pavages durant l'hiver.

Enfin, Monsieur Ferrazino, vous nous entretenez des travaux de canalisation et d'assainissement des eaux. La commission des travaux n'a toujours pas reçu le plan directeur des programmes de gestion et de protection de l'environnement, les PGEE pour les écoulements des eaux usées, pluviales, etc. Je pense qu'il serait temps, maintenant, puisque nous nous retrouvons de nouveau face à une nouvelle proposition où il est question de canalisations, que la commission des travaux reçoive cette indispensable planification.

Personnellement, vous l'avez bien compris, je ne suis pas du tout opposé à l'aménagement de la place du Molard: je souhaite qu'il se réalise, mais cela ne doit pas se faire en urgence, parce que la commission des travaux a tout de même le droit d'étudier la question et de mener une certaine concertation sur le revêtement du sol. De la sorte, quand cet objet reviendra en séance plénière du Conseil municipal, ces questions-là seront beaucoup plus claires pour nous tous.

M. Robert Pattaroni (DC). Nous avons dit tout à l'heure que nous étions d'accord d'entrer rapidement en matière sur la présente proposition, mais, si nous avons évoqué le risque que le Conseil municipal soit laissé de côté, c'est précisément dans l'hypothèse que la discussion immédiate avec vote immédiat soit retenue. J'ai bien écouté le magistrat et il semble maintenir son point de vue. Imaginez la situation inverse, qu'un magistrat de l'Entente presse un Conseil municipal à majorité de l'Entente; du côté de l'Alternative, on dirait que ce n'est absolument pas normal, que l'on ne peut même pas discuter, que l'on n'a plus rien à dire!

Vous vous rendez compte de ce que dirait un conseiller municipal qui ressemblerait à M. Ferrazino, qui aurait sa verve, cette vivacité agressive de l'avocat qui peut plaider une cause – ou une autre, d'ailleurs...

M. Bernard Lescaze (R). Inimaginable! Utopique!

M. Robert Pattaroni. Eh bien, nous, nous ne plaçons pour rien d'autre que le fonctionnement de la démocratie. Si nous pouvons voter sur le siège aujourd'hui, parce que l'on nous dit que tout va bien, un crédit de près de 5 millions de francs, demain, avec la même majorité, ce sera un crédit de 6, 7, 8, 9, 10 millions de francs qui sera soumis au vote sur le siège! Cela ressemblera au fameux conseil d'administration de Swissair ou d'ailleurs, où les gens venaient pour recevoir des jetons, et où on leur demandait surtout de ne pas poser de questions. Vous savez très bien que, à un moment donné, à la Banque cantonale de Genève, quand certains membres du conseil d'administration – membres de différents partis, d'ailleurs, on en a eu plusieurs témoignages – voulaient poser des questions, on leur répondait que poser des questions, cela ne se faisait pas!

Alors, évitons à notre Conseil de se faire ridiculiser vis-à-vis de la population, donnons-lui simplement son rôle de Conseil représentant cette dernière, et tout ira bien! Vous connaissez la commission des travaux: elle est très bien présidée, elle travaille très vite, et ses membres sont des gens compétents. Puisque le projet est si bon, ceux-ci vont le traiter en une heure ou une heure et demie.

On nous a dit qu'une plaquette d'information avait été distribuée. Par souci d'économie, ce ne sont pas tous les conseillers municipaux qui l'ont reçue mais seulement les chefs de groupe. C'est comme dans un conseil d'administration où l'on distribue les documents de travail au moment de l'ouverture de la séance; ensuite, on est censé les parcourir en quelques secondes. Cette brochure, nous l'avons lue, parce que nous sommes très rapides, mais nous constatons, à cette lecture, que nous avons des questions à poser en commission. Monsieur le président, c'est tout simple: votons le renvoi à la commission des travaux, et l'affaire sera conclue! (*Applaudissements.*)

Le président. Je dois vous dire, Monsieur Pattaroni, que même le président n'a pas reçu la plaquette d'information dont vous parlez, donc vous voyez...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Vous avez compris que le groupe libéral n'interviendra pas sur le détail de la proposition, parce qu'il est évidemment

impossible, à nos yeux, que cet examen puisse se faire autrement qu'en commission. C'est la raison pour laquelle, pour ma part, j'interviendrai uniquement sur la grand-messe solennelle que nous a servie tout à l'heure M. Losio – je vous remercie de lui transmettre mes propos, Monsieur le président – quant aux tabous qui sont tombés.

Même sans la solennité de M. Losio, je crois que nous pouvons quand même dire que, effectivement, un tabou est tombé. En effet, pour une fois – pour la première fois – dans l'histoire du Conseil municipal, l'Alternative est d'accord avec l'aménagement d'une zone piétonne! Je crois que cela mérite d'être souligné. Aujourd'hui, pour la première fois, le Conseil municipal à majorité de gauche se félicite d'un tel projet et, enfin, l'Alternative rejoint l'Entente pour la création d'une zone piétonne de qualité.

Je rappelle au Conseil municipal qu'il s'est obstiné, contre le bon sens et contre toute logique, à vouloir maintenir du trafic automobile dans le quartier de Saint-Gervais. Que le groupe libéral n'a-t-il pas entendu contre son rapporteur de minorité, qui affirmait que, dans ce quartier de qualité, il était possible d'aménager une zone piétonne de qualité! Que n'avons-nous pas entendu sur le fait qu'il était parfaitement aberrant de prétendre que le quartier de Saint-Gervais pourrait être une zone piétonnière!

Je me réjouis donc pleinement que la place du Molard devienne une zone piétonnière et j'ose espérer qu'elle exercera sur ce Conseil municipal, encore pendant quelques jours à majorité alternative, un effet de contagion. Cela dit, il ne faut pas se tromper. Nous nous réjouissons tous ici, dans ce Conseil municipal, de la création d'une zone piétonnière, parce que nous sommes – en tout cas en ce qui concerne l'Entente – d'avis, avec Musset, qu'une porte est ouverte ou fermée.

Créer une zone piétonnière, c'est créer une zone claire, mais créer une zone à priorité automobile, c'est également faire une zone claire. Ce qui est détestable, dans la politique pratiquée par le Conseil municipal en général, en ce qui concerne ces prétendus aménagements, c'est qu'il s'agit d'aménagements qui sont toujours peu clairs, mixtes: il y a des voitures, mais ce sont des zones à priorité piétonne, et ainsi de suite. Voilà quel est l'enjeu du véritable débat en matière d'aménagement des places.

Enfin, pour la première fois depuis la création de l'espace piétonnier de la rue du Mont-Blanc, nous en réalisons un autre à Genève. Et que constatons-nous? Que cet espace a un centre, en ce sens qu'il se situe sur la principale place d'achalandage de Genève, c'est-à-dire que cette place est effectivement occupée par les piétons, auxquels elle est destinée. En cela, nous nous réjouissons tous qu'il s'agisse d'un espace piétonnier, et nous nous en félicitons vivement. Mais il ne faut pas en tirer la conclusion qu'il est possible de transformer en espace piéton-

nier n'importe quelle rue, n'importe quel site à aménager. Il y a des conditions de base qui doivent le permettre, à savoir l'occupation de l'espace par les chaland, à proprement parler, de manière que la place concernée retrouve une vie.

En ce qui concerne la place du Molard, ce lieu est parfait. Il y en a d'autres qui sont parfaits, je pense au quartier de Saint-Gervais. Au sujet de ce dernier, l'Entente attend encore et toujours le premier pas concret de l'Alternative qui permettrait une telle réalisation. Pour l'instant, en ce qui concerne l'attitude de l'Alternative dans ce Conseil municipal, nous sommes dans les limbes de la réflexion.

M. Bernard Lescaze (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le projet qui nous est présenté ce soir est à l'évidence intéressant. Je tiens ici à souligner devant vous tous que le projet d'éclairage qui s'accroît vers la Tour du Molard est certainement intéressant, même s'il convient peut-être de l'examiner attentivement en commission en ce qui concerne le caractère glissant du revêtement prévu.

Simplement, après avoir complimenté les auteurs du projet retenu au concours, je m'inquiète d'un seul point: celui de l'arrêté III de la présente proposition, qui me paraît à l'évidence devoir être renvoyé en commission, d'autant plus que nous avons entendu les remarques de la Société d'art public. En effet, 213 000 francs pour un petit kiosque de 40 m², cela équivaut à 5000 francs/m²: il s'agit véritablement d'un kiosque en or massif! D'autre part, je m'inquiète beaucoup de la petite brochure que nous venons de recevoir – de la même manière, effectivement, que dans certains conseils d'administration, c'est-à-dire à l'ouverture de la séance – qui stipule: «Un pavillon pour la vente de fleurs occupera l'emplacement qu'occupe actuellement le stand du fleuriste.» Cela, c'est très bien.

Je poursuis la lecture: «Entièrement démontable, cette construction préfigure d'autres pavillons pouvant occuper temporairement l'espace médian de la place.» Or, tout le reste du projet cherche à nous montrer que l'espace médian de la place sera occupé par des terrasses, et je vois mal comment les terrasses de cafés pourront s'accommoder de quatre ou cinq petits kiosques comme celui du fleuriste. En réalité, il y a là un aspect de ce projet qui n'est pas encore totalement abouti.

(*M^{me} Keller Lopez bavarde.*) Si M^{me} Virginie Keller Lopez voulait bien écouter, puisqu'elle se dit passionnée d'art contemporain, comme un certain nombre de personnes, je lui en serais reconnaissant... La Société d'art public a demandé que le kiosque ait une architecture contemporaine. Or le descriptif du kiosque tel qu'il nous est fait dans cette brochure – démontable avec des espaces translucides, opaques et isolants – ne nous paraît pas répondre à ce critère. Dans ces

conditions, je pense qu'il convient de remettre l'ouvrage sur le métier. Même pour un kiosque provisoire démontable, si l'on veut une bonne architecture contemporaine, il convient d'avoir un véritable projet architectural. C'est seulement comme cela que l'on pourra rendre service à la Société d'art public et que l'aménagement du Molard sera réussi. Ne vous leurrez pas: il ne suffit pas d'avoir un revêtement piétonnier, un éclairage ultramoderne, trois platanes qui complètent les trois autres; si le kiosque est hideux, l'aménagement de la place sera raté. Je vois beaucoup d'agitation sur les bancs de l'Alternative, entre le magistrat Ferrazino et son parti, mais je n'hésite pas à le redire: si le kiosque est raté, l'aménagement sera raté. L'aménagement de la place doit correspondre à un aménagement de qualité et, pour cela, il faut que l'architecture du kiosque du fleuriste soit réussie. Pour 213 000 francs, il me semble que l'on peut y parvenir. A l'heure actuelle, nous n'en avons pas les garanties, et je demande expressément le renvoi en tout cas de l'arrêté III de cette proposition en commission.

M^{me} Linda de Coulon, présidente de la commission des travaux (L). Le principe du vote sur le siège doit rester une procédure tout à fait exceptionnelle. Monsieur le président, vous direz à notre magistrat Ferrazino que ce n'est pas parce que nous sommes en période de campagne électorale que ce principe doit être violé. L'amendement des Verts et des socialistes, ainsi que le long débat qui vient de précéder mon intervention montrent bien que cette proposition vaut au moins une messe, c'est-à-dire une étude par la commission des travaux. Je m'engage, en tant que présidente de ladite commission, si cette assemblée a le bon sens de lui renvoyer cette proposition, à la mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance, c'est-à-dire exactement dans huit jours. Il me semble que, avec ces garanties, étant donné tous les problèmes que les uns et les autres ont évoqués, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous devez renvoyer cette proposition à la commission des travaux.

M. Georges Queloz (L). Monsieur le président, vous transmettez à notre magistrat Ferrazino qu'il ne doit pas ignorer que je suis bien sûr favorable, comme tout mon groupe, à ce que l'on aménage la place du Molard. J'étais moi-même à l'origine d'un objet visant à terminer les travaux d'aménagement des Rues-Basses entre la place Longemalle et le rond-point de Rive. Mais, avoir l'outrecuidance de vouloir réaliser ces travaux durant la belle saison, c'est aller contre l'activité commerciale du lieu – Monsieur Ferrazino, vous secouez la tête, mais vous l'avez démontré!

D'abord, toutes les propositions nous sont maintenant soumises en urgence, il faut pratiquement toutes les voter sur le siège! En plus, vous n'attendez même pas

le délai référendaire ni, souvent, que nous ayons voté les crédits, pour commencer les travaux; ou alors, votre proposition d'urgence visait peut-être à fournir des pavés pour les manifestations qui auront lieu lors de la réunion du G8 – je suis de ceux qui pensent que celle-ci sera tout simplement annulée – parce que je ne vois pas comment, après l'issue de ce qui risque de se passer ces prochains jours en Irak, hélas, elle pourrait être possible.

Revenons à nos préoccupations actuelles, même si celles que je viens d'évoquer sont sérieuses. Je crois qu'il est important, pour le personnel qui travaille dans la restauration, que l'on ne procède pas à ces travaux d'aménagement de la place du Molard avant la fin du mois d'octobre, voire le début du mois de novembre. Puisqu'il est impossible de les entreprendre avant, nous avons tout loisir de renvoyer cette proposition en commission.

Je m'étonne du projet d'amendement de M. Marquet, parce qu'il doit savoir, siégeant à la commission des travaux, que, en particulier lorsqu'il s'agit d'un concours, apporter un amendement qui consiste à faire des modifications au projet retenu n'est pas de mise. Il propose de faire un cheminement avec des pavés genevois, mais l'architecte lauréat pourra peut-être mettre son veto et dire qu'il n'en est absolument pas question, parce que son œuvre et tout le concept qu'il y a développé en seraient modifiés. C'est la raison pour laquelle la présente proposition doit être renvoyée à la commission des travaux.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Merci de me donner la parole, Monsieur le président, cela me permet de répondre à un certain nombre d'«arguments» – je mets ce terme entre guillemets, ce qui ne se voit pas, mais s'entend peut-être – exprimés par les représentants de l'Entente. M. Reichenbach pose des questions et, finalement, il y apporte lui-même les réponses, en tant qu'ancien conseiller municipal. Je ne sais pas si vous êtes le doyen de cette enceinte, Monsieur Reichenbach, mais certainement que vous n'en êtes pas loin. Vous nous dites que cela fait vingt ans que le Conseil municipal parle de ce projet; puisque nous avons traîné pendant si longtemps, pourquoi tout à coup aller vite? Telle est votre philosophie, peut-être que vous l'avez depuis vingt ans... Vous me permettrez, quant à moi, de ne pas la partager et d'avoir une autre interprétation des réalisations dans notre république.

Monsieur Pattaroni, si vous voulez citer l'exemple d'un conseil d'administration, comme démocrate-chrétien, évitez de choisir celui de la BCGe! Vous dites que ses membres ne pouvaient pas poser de questions, mais vous y étiez entre vous, représentants du Parti démocrate-chrétien! Si vous n'arriviez pas à vous parler au sein de la BCGe, Monsieur Pattaroni, ce n'est pas moi qui vais trouver une solution à ce problème-là! (*Brouhaha.*)

On nous demande maintenant pourquoi nous ne voulons pas que cette proposition soit renvoyée à la commission des travaux. M^{me} de Coulon, toujours très serviable, nous dit qu'elle est prête à en convoquer les membres très rapidement pour traiter cette affaire. Je vous crois sur parole, Madame de Coulon, mais rappelez-vous quand même le sort des projets lorsqu'ils sont étudiés en commission. D'abord, on les examine, ensuite, on fait venir les représentants des services concernés, puis les mandataires, après quoi on répond aux questions de M. Lescaze qui, tout à coup, est devenu un spécialiste des constructions contemporaines et qui semble avoir un avis très nuancé sur la question, tout autant que nos experts. On va examiner si M. Lescaze est dans le vrai ou dans le faux – ce sera certainement très intéressant – puis on procédera à des auditions, parce que, finalement, il faudra s'assurer que, ce que la Société d'art public a écrit à M. Ferrazino, elle le pense toujours trois mois plus tard. On va alors demander à la Société d'art public de venir pour être auditionnée, puis on va remplir des procès-verbaux – quatre ou cinq pages chaque fois. Après cela, on va demander l'audition des commerçants qui viennent d'écrire pour dire qu'ils souhaitaient un aménagement de la place du Molard, afin de leur demander s'ils sont sûrs de le souhaiter.

Quant à M. Queloz, il a toujours des réflexions très pertinentes: on ne va pas faire des travaux en été, à cause des terrasses. Mais, Monsieur Queloz, vous savez très bien que, avant de faire les travaux, il y a le délai référendaire à respecter et que, une fois celui-ci écoulé, on lance les adjudications; tout cela prend quatre mois. Si vous voulez que nous commençons les travaux, comme nous nous sommes engagés à le faire vis-à-vis des commerçants, il est nécessaire que nous puissions voter sur le siège, ce soir, cette proposition.

Si vous voulez être les bloqueurs des projets, comme vous l'avez toujours été... (*Brouhaha. M. Lescaze ainsi que d'autres radicaux et des libéraux tapent du poing sur leur pupitre.*) M. Lescaze est un bloqueur de projet! (*M. Lescaze marque son étonnement.*) Il est sorti du bois le 11 mars! Nous vous remercions de l'avoir fait avant le 30 mars, Monsieur Lescaze! Eh bien, ce soir, il y aura ceux qui voudront faire avancer les projets et qui voteront la discussion immédiate pour réaliser le présent projet de réaménagement de la place du Molard qui est, je le répète, un projet concerté, et ceux qui seront derrière M. Lescaze, des bloqueurs de projet. (*Applaudissements de l'Alternative et huées de l'Entente.*)

M. Robert Pattaroni (DC). N'imaginez pas que ma langue a fourché quand j'ai parlé de la BCGe! Pas du tout! J'ai d'abord parlé de Swissair, puis de la BCGe, parce que, justement, tous les partis y étaient représentés. L'un des seuls qui aient osé bousculer, à certains moments, l'ensemble de ce Conseil, était un représentant des Verts, qui avait beaucoup de courage et qui s'est fait «shooter». Il y en a eu d'autres, représentants d'autres partis, d'ailleurs, y compris ceux de

l'Entente. Il y en a même qui sont ici parmi nous ce soir, qui ont posé des questions et qui se sont vu opposer le genre de réponses que j'ai évoquées. Monsieur Ferrazino, vous avez voulu dire qu'il ne fallait pas donner l'exemple de la BCGe, mais je pense que c'est parce que vous êtes gêné d'y avoir été associé, voilà!

M. Michel Ducret (R). Dire que le travail de nos commissions est un blocage des volontés du Conseil administratif n'est pas admissible. C'est tout de même un peu fort d'entendre exposer ainsi ce soir l'idée que le magistrat M. Ferrazino se fait des travaux de commission! Se gausser ainsi de l'exercice de la démocratie, cette démocratie qui nous est déléguée, est inadmissible! C'est ce travail de démocratie dont vous vous gaussez, Monsieur le conseiller administratif! Cela est simplement indigne de la position d'un magistrat et indigne de Genève! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). (*Brouhaha.*) Je ne suis pas un spécialiste des travaux, ni de la commission des travaux...

Le président. Un instant, Monsieur Oberholzer, je vous prie de m'excuser de vous interrompre, mais, si la situation devait continuer ainsi, je me verrais obligé de lever la séance. Il est impossible de la poursuivre, nous n'arrivons plus à entendre les orateurs. Je prie l'assemblée de faire silence.

M. Jean-Pierre Oberholzer. Je disais donc que je n'étais pas un spécialiste des travaux, ni de la commission du même nom, mais quand j'entends, dans la bouche du magistrat, avec quel mépris il considère ladite commission et la façon dont elle procède aux analyses de ses propositions, je m'étonne que le même magistrat, qui méprise à ce point-là l'exercice démocratique, ait l'intention de se présenter devant un suffrage démocratique. Monsieur Ferrazino, faites un putsch, prenez le pouvoir par les armes et soyez le vrai dictateur que vous vous êtes révélé être ce soir!

M. Alain Fischer (R). Les propos du magistrat Ferrazino sont quand même étonnants! Je ne siège pas à la commission des travaux, mais à celle de l'aménagement et de l'environnement, où nous nous retrouvons pour traiter d'objets simples, concernant par exemple des problèmes de nutrition. Pour ce faire, nous auditionnons le Canton, voire certains conseillers nationaux, ou il faut faire venir M. Zysiadis – ce n'est pas nous qui le demandons – et ainsi de suite. Chaque fois,

de toute façon, nous nous retrouvons avec des propositions de l'Alternative où il faut auditionner tout le monde. Moralité: ces travaux de commission qui peuvent être menés rapidement et simplement se trouvent engorgés d'auditions, lesquelles, en fin de compte, ne nous apportent pas de grandes vérités. Ciblons les bonnes auditions et arrêtons de dire n'importe quoi!

Je trouve quand même dommage d'entendre les propos de tout à l'heure de la part du magistrat qui s'est vanté pendant quatre ans de faire de la démocratie de quartier, se pavanant dans le quartier des Eaux-Vives en disant: «Je suis pour les zones à 30 km/h...» De toute façon, vous n'avez jamais proposé autre chose que les zones à 30 km/h, Monsieur Ferrazino, j'en ai pour preuve les procès-verbaux de ces fameuses réunions de quartier, dont vous nous avez dit que tout le monde était content... A l'une de ces réunions, aux Eaux-Vives, il n'y avait que neuf habitants, j'ai trouvé ce chiffre sur l'un des procès-verbaux... Je vous laisse imaginer le nombre de personnes de vos services présentes lors de ces séances. Dans ces conditions, il est clair qu'il y avait beaucoup de monde! Mais si l'on ne compte pas les représentants de ces services, il ne reste plus grand monde.

Alors, Monsieur Ferrazino, puisque vous utilisez de tels termes pour dire que la commission des travaux est loufoque, je pense que vous mettez dans le même sac la commission de l'aménagement et de l'environnement. Si votre démocratie de quartier se fait ainsi, j'espère simplement que, lors des élections du mois de mai, la population qui écoute vos propos s'en souviendra...

M. Bernard Lescaze (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce que nous avons entendu tout à l'heure est grave, dans la mesure où le conseiller administratif semble se soucier comme d'une guigne de la volonté d'une partie du Conseil municipal et semble ne pas croire à la valeur des travaux en commissions. Je tiens ici à rappeler que, pour ma part, je n'ai demandé le renvoi en commission que de l'arrêté III de la proposition, celui qui concerne le pavillon du fleuriste. Avant de bâtir ce petit pavillon de fleuriste, il faut refaire l'entier du revêtement, de la surface du sol. Je n'imagine pas que les travaux en commission prendront tant de temps que cela. Je vous le dis et je vous le répète: si le pavillon du fleuriste est raté, c'est l'aménagement de la place qui sera raté.

Ensuite, je proteste formellement contre les accusations de blocage, parce que, s'il y a des gens qui, à Genève, bloquent les travaux de construction, bloquent l'aménagement de cette ville, bloquent la construction de logements, comme nous le verrons tout prochainement... (*Brouhaha.*) Monsieur le président, je vous demande de faire respecter un peu l'ordre dans cette salle. (*Brouhaha.*)

Le président. Nous attendons le silence, Monsieur Lescaze.

M. Bernard Lescaze. S'il y a des gens qui bloquent un certain nombre de travaux de construction, comme nous le verrons, c'est précisément des personnes qui siègent sur les bancs du Conseil administratif. S'il y a des gens qui forment des embouteillages dans cette ville, c'est précisément quelqu'un qui siège en face de moi au Conseil administratif. Par conséquent, vous ne pouvez pas dire, Monsieur Ferrazino, que tout l'aménagement est parfait dans cette ville, parce que vous savez très bien que c'est faux et que la population ne vous croit pas, non seulement la population des communes suburbaines, mais également celle de la ville.

Que dire quand vous vous appuyez sur une assemblée de quartier de quelques personnes pour renforcer votre proposition et que vous méprisez une pétition pourvue de 12 000 signatures? Est-ce que les 12 000 personnes qui ont signé, dont beaucoup habitent le même quartier auquel je fais allusion ici, ne valent pas tout autant que les quelques-unes sur lesquelles vous vous appuyez? Cela n'est pas de la démocratie!

En conséquence, en tout cas en ce qui concerne l'arrêté III de la présente proposition, je demande le vote nominal sur le renvoi en commission, car nous entendons encore travailler selon des méthodes démocratiques et non pas selon les méthodes dictatoriales que vous aimeriez nous imposer, Monsieur Ferrazino. (*Applaudissements.*)

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Nous demanderons l'appel nominal sur tous les votes. Les artisans, commerçants et habitants de la ville jugeront de la volonté de l'Entente de faire avancer les travaux.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts ne changeront pas leur position. Nous avons dit que nous voulions étudier la proposition PR-272 en commission et nous voulons pouvoir faire notre travail. La concertation, à nos yeux, doit aussi pouvoir se faire avec les partis et les instances officielles; c'est pourquoi nous tenons à ce détour rapide en commission.

Une voix. Bravo!

M. Damien Sidler. Il s'agit d'un aménagement qui, à nos yeux, apportera certes un embellissement de la ville, mais ne nous y trompons pas, ce n'est pas non plus un enjeu prioritaire au niveau de la mobilité, du logement ou autres. Nous pouvons donc nous permettre ce détour en commission.

Monsieur Ferrazino, j'ai relu récemment le *Mémorial* de cet automne, et je vous rappelle que les Verts vous avaient déjà averti lors du vote concernant la

place Sturm que c'était la dernière fois qu'ils acceptaient de voter sur le siège un tel projet. Nous pensons que, ce soir, nous devons maintenir notre position et renvoyer cette proposition en commission. C'est une simple question de démocratie. (*Applaudissements.*)

Des voix. Bravo!

M^{me} Fatiha Eberle (AdG/SI). Je rappelle aux préopinants des bancs d'en face qu'ils ont aussi signé la motion M-192, qui porte notamment les noms de MM. Winet, Reichenbach et Queloz, et que ce dernier siège à la commission des travaux. Alors, ça me fait drôle quand je vois que les travaux à la place du Molard sont interrompus depuis quatre ans! Aujourd'hui, nous voterons cette proposition sur le siège, de même que l'amendement des Verts.

M^{me} Marie-Thérèse Bovier (L). Je voulais moi aussi alerter M^{mes} et MM. les conseillers municipaux quant au renvoi de cette proposition à la commission des travaux, pour les pavés lumineux prévus dans le projet. Je ne sais pas si vous vous êtes déjà baladés à Carouge, sur la place du Marché; vous avez probablement été éblouis par les pavés éclairants posés au sol. Il est impossible de marcher de nuit sur cette place sans avancer à tâtons, puisqu'on ne voit absolument rien. C'est pour cela que je vous demande d'aller tester vous-mêmes, de vous balader la nuit sur la place du Marché et de constater comment vous pouvez vous déplacer. Vous verrez ce que c'est qu'un éclairage au sol!

Alors, avant de voter, éblouis par un beau projet – il est vrai que c'est un très beau projet – je vous demande quand même de le renvoyer en commission et d'étudier ce pavage, qui est assez lourd de conséquences, afin d'éviter tout accident à la population. Je vous rappelle que celle-ci nous a élus pour défendre ses intérêts, non pour provoquer des accidents.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je dois dire que, lorsque l'on parle de démocratie et de dictature, cela me fait doucement sourire. La démocratie, c'est d'avoir le droit de voter ce soir même, et vous êtes en pleine démocratie en refusant de voter sur le siège. Je ne vois vraiment pas pourquoi vous dramatisez en évoquant des problèmes de dictature.

Par ailleurs, ce projet a déjà été longuement étudié, et on nous dit que trois magistrats s'y sont déjà «cassé les dents». Si le souhait de l'Entente consiste effectivement à bloquer cette proposition pour qu'il y ait encore un nouveau magistrat qui s'en charge, il faut le dire tout de suite, ce serait plus clair!

Le président. Vous pouvez continuer encore un moment à vous invectiver d'un banc à l'autre, moi, j'ai tout mon temps.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur le président, rassurez-vous, je vais essayer de calmer les esprits, même si ce n'est pas toujours facile dans cette enceinte. Nous avons entendu les positions des uns et des autres, et ce débat a eu le mérite, en tout cas, de faire en sorte que l'ensemble des formations politiques – une fois n'est pas coutume, Monsieur Queloz – a reconnu la qualité du projet. Déjà pour cela, nous ne sommes pas venus vous le présenter en vain. De votre côté, Monsieur Queloz, cela a dû vous faire mal au ventre, quand ces mots d'approbation ont été prononcés... Effectivement, un projet qui vient du département de celui qui vous parle et qui n'est pas critiquable, c'est assez rare...

J'en ai parlé avec mon collègue André Hediger, et nous avons tenu compte des observations des uns et des autres. Nous nous sommes donc dit que le Conseil administratif allait vous prendre au mot. Puisque vous dites que le Conseil municipal sait travailler de manière efficace, faites confiance à la commission des travaux qui, présidée par M^{me} de Coulon, traite les dossiers rapidement; en outre, M. Lescaze nous dit aujourd'hui qu'il sait aussi faire avancer rapidement les dossiers en commission. Eh bien, la réponse, c'est le calendrier! Renvoyez ce dossier à la commission des travaux, vous qui avez, les uns et les autres, dit que vous étiez prêts à le voter ce soir – plutôt les uns que les autres. Nous avons vu qui était prêt à faire confiance au Conseil administratif et qui, régulièrement, lui opposait sa méfiance – c'est tout à fait normal de ce côté-là de l'enceinte, à ma droite, cela l'est peut-être un peu moins ailleurs.

A notre débat qu'ils ont entendu ce soir, les habitants, les commerçants concernés sauront demain qui veut faire avancer les choses et qui est prêt à ne pas trop les retarder, comme cela se produit traditionnellement.

Je vous le dis: le calendrier sera la réponse. Les 8 et 9 avril, nous sommes disponibles pour traiter de ce dossier au Conseil municipal. Madame de Coulon, si votre efficacité est telle que ce que vous nous avez dit tout à l'heure, nous devrions déjà avoir le rapport concernant cette proposition à l'ordre du jour des 8 et 9 avril. J'ose espérer que certains représentants des commerçants retrouveront un peu plus d'énergie pour défendre le projet de leurs propres associations lorsqu'il reviendra ici, dans cette enceinte, au mois d'avril.

Voilà ce que je vous propose. Renvoyez donc cette proposition en commission, quant à nous, nous retirons la demande de discussion immédiate. Rendez-vous au mois d'avril, ou peut-être au mois de décembre – mais je ne sais pas de quelle année... (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. René Winet (R). Je ne voulais pas prendre la parole ce soir, mais, finalement, ce que j'entends est quand même un peu choquant. Vous vous souvenez que, il y a deux ans, j'ai déposé, avec d'autres conseillers municipaux, une motion urgente, la M-192, pour la réfection de la place du Molard. Cette motion a été acceptée et renvoyée au Conseil administratif. Depuis, tous les travaux sur la place du Molard, ceux de l'immeuble de Jelmoli, ont été effectués et sont aujourd'hui terminés. Monsieur Ferrazino, je suis un peu étonné, et même un peu déçu, que vous vouliez ce soir tout simplement court-circuiter le Conseil municipal! (*Brouhaha.*) Je suis tout à fait d'accord avec vous: la concertation avec les commerçants, les habitants et autres personnes concernées par le réaménagement de cette place, a été faite, mais vous avez ignoré politiquement qu'il y a encore un Conseil municipal qui a le droit de s'exprimer sur le dossier et vous vouliez ce soir le court-circuiter!

J'en suis le premier navré, puisque tout le monde attend cette réfection de la place du Molard: les touristes, les commerçants, les habitants, tout le monde! Mais, uniquement à cause de ce petit vote sur la discussion immédiate, vous alliez court-circuiter tout le monde ici, et j'en suis désolé.

M^{me} Linda de Coulon, présidente de la commission des travaux (L). Je crois qu'il est plus sage pour moi que je renonce à polémiquer plus avant. Il est bien clair, et tout le monde l'aura compris, que mon seul engagement consiste à dire que le début des travaux sur cette proposition à la commission du même nom pourra avoir lieu la semaine prochaine, sans plus. Je ne maîtrise évidemment pas la suite que la commission entend donner à cet objet.

M. Pierre Losio (Ve). Au nom du groupe des Verts et probablement au nom des groupes de l'Alternative, je tiens à remercier M. le conseiller administratif Ferrazino de la responsabilité qu'il a prise et du respect dont il a fait preuve vis-à-vis du Conseil municipal en renonçant à sa demande de discussion immédiate. Le vote de l'Alternative concernant cette proposition lui est acquis, et je le remercie d'avoir tenu compte des avis du Conseil municipal.

M. Georges Queloz (L). Je voudrais avoir bien compris: M. le conseiller administratif a-t-il simplement retiré la demande de discussion immédiate ou la proposition elle-même?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Qu'est-ce que vous pensez?

Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Chevillarde

M. Georges Queloz. Vous connaissant, je pense que vous êtes capable de retirer la proposition et de la renvoyer beaucoup plus tard pour montrer votre autorité. Cela ne m'étonnerait pas du tout.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Et vous pensez me connaître?

M. Georges Queloz. Oui, peut-être que je vous connais déjà assez bien, après quelques années de pratique à la commission des travaux. Je voudrais que vous me répondiez: renvoyons-nous cette proposition à la commission des travaux ou la retirez-vous?

Le président. Monsieur Queloz, je crois que vous avez mal écouté M. Ferrazino, il me semble que c'est clair: c'est la demande de discussion immédiate qu'il a retirée.

Mis aux voix, l'amendement de M. Marquet et de M^{me} Olivier consistant en un nouvel article 4 de l'arrêté I est accepté sans opposition (1 abstention).

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition amendée et son renvoi à la commission des travaux sont acceptés à l'unanimité.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29097-282, situé le long du chemin de la Chevillarde, dans le secteur de la Grande-Boissière, section Eaux-Vives (PR-233 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Alexandra Rys.

La commission, sous la présidence de M. Michel Ducret, a examiné cette proposition lors de ses séances des 7 janvier, 21 janvier et 4 février 2003. Les notes

¹ Proposition, 3216.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Chevillarde

de séances ont été prises avec une très grande précision par M. Christophe Reu-land, que nous remercions vivement de son travail. Cet objet a été étudié simultanément avec la proposition PR-250.

Lors de l'examen de cette proposition ont été auditionnés, outre le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) et le Service d'urbanisme:

- M. Jean-Michel Karr, membre du comité de l'association Pro Ermitage;
- M. Gilles Gardet, directeur à la Direction de l'aménagement, DAEL;
- M. Georges Albert, directeur de l'Office cantonal du logement.

Les deux propositions font suite à une demande de renseignements déposée auprès du DAEL en 2001. Le plan localisé de quartier (PLQ) propose la construction d'un immeuble de 4 étages, surface brute de plancher de 7200 m² (le projet remis au Conseil municipal portait une surface de 7800 m², indice 1,3), soit environ 65 logements, ainsi que 86 places de parc en sous-sol et en surface.

Position de la Ville de Genève

Dans un premier temps, la Ville avait donné un préavis négatif à ce projet de construction, basé sur l'appréciation de la conseillère en patrimoine et du préavis négatif de la Commission des monuments, de la nature et des sites. Le DAEL a passé outre et a autorisé la demande de renseignements, ce qui a déclenché l'établissement d'un PLQ.

Dès lors, la Ville a procédé à une pesée d'intérêts et elle considère que la création de logements subventionnés peut justifier la démolition des deux maisons, d'autant plus dans ce secteur qui compte relativement peu de logements sociaux. La Ville aurait souhaité que 100% des logements créés soient subventionnés. Le DAEL, lui, propose 75%.

M^{me} Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, indique à la commission que, si le Conseil municipal se prononçait contre ce PLQ, la Ville demanderait alors la mise à l'inventaire des deux villas (voir ci-dessous).

Logements sociaux

Le Canton applique habituellement la règle de deux tiers de logements subventionnés pour un tiers de logements avec loyers libres, ce qui explique que le DAEL ait proposé 75% de logements subventionnés par opposition aux 100% évoqués par la Ville.

Comme l'a confirmé le directeur de l'Office cantonal du logement, plus une opération immobilière est réduite, plus il est difficile de faire du subventionné.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Chevillarde

La commission s'est demandé si l'accroissement du gabarit de l'immeuble offrirait une garantie pour la réalisation de logements sociaux. Le gabarit proposé dans le PLQ représente un indice de 1,2, ce qui est équivalent aux immeubles alentour. De plus, des critères de nature esthétique interviennent: hauteur des immeubles par rapport aux arbres, respect des distances, etc. Pour le directeur de l'Office cantonal du logement, l'ajout de 2 étages n'offre d'ailleurs pas une garantie suffisante quant à la possibilité de réaliser des logements subventionnés, car d'autres critères entrent en ligne de compte (matériaux, typologie).

L'audition de l'association Pro Ermitage a jeté un éclairage nouveau sur le projet étudié, en apportant 5 exemples de réalisation pour lesquels une proportion de logements sociaux avait été demandée mais n'avait pas été réalisée dans les faits.

<i>Lieu</i>	<i>Demandé</i>	<i>Autorisé</i>	<i>Réalisé</i>
Chevillarde 10	36 logements «en majorité HLM»	35 logements HLM – HCM	28 appartements PPE
Chevillarde 16	55 logements «en majorité HLM»	44 logements HLM, HCM ou libre	44 logements dont 11 PPE
Jules-Cougnard/ Sureaux	«2/3 répondront aux besoins prépondérants de la population»		8 PPE, reste pas encore vendu
Pierre-Odier/ Castoldi 6-8-10	15 logements dont «2/3 répondront aux besoins prépondérants de la population»	15 appartements PPE	8 appartements PPE
Ch. des Rochettes 3-11	218 logements dont 38 HLM	27 HCM, 27 libre, 57 PPE	

Note du rapporteur: la véracité des cas Jules-Cougnard et Pierre-Odier a été attestée par M. Albert lors de son audition. La commission attendait la confirmation des autres données au moment de la rédaction de ce rapport.

Dès lors, l'audition de l'Office cantonal du logement s'est essentiellement portée sur la détermination de ce qui est réellement faisable, notamment en regard de la charge foncière (prix du terrain + prix du bâtiment).

M. Albert a ainsi expliqué que, sur une parcelle de 6000 m², si le potentiel de plancher à réaliser est de 7000 m², on peut compter sur la réalisation de 72 appartements, sur 4 allées avec, par rapport à la charge foncière identifiée, la possibilité de réaliser 50% de logements sociaux, pour autant qu'architectes et promoteurs jouent le jeu.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Chevillarde

L'expertise sur les valeurs de remplacement des 2 villas de la Chevillarde articule le chiffre de 3 350 000 francs pour la plus grande, et de 2 650 000 francs pour la plus petite. Ainsi, sur ces 2 parcelles, la charge foncière s'élève à 6 000 000 de francs et, moins on densifiera, plus elle se reportera sur les appartements. L'intérêt est donc de densifier dans des conditions qui permettent d'absorber au mieux cette charge foncière.

La situation des 2 parcelles de la Chevillarde est limite. Pour la petite villa, la charge foncière est de 883 francs/m² et, pour la grande, de 1115 francs/m², ce qui rend le plan financier difficile, mais pas impossible. L'Office cantonal du logement a fait une simulation qui permettrait de dégager 50% de logements subventionnés (dans un régime HM) et 50% de PPE (qui pourrait éventuellement absorber un surplus de charge foncière).

La solution du deux tiers/un tiers préconisée par le Conseil d'Etat vaut pour autant que les conditions économiques le permettent, car certaines conditions sont difficiles à tenir compte tenu des normes fixées par l'Office cantonal du logement. Il ne s'agit pas de subventionner à n'importe quel prix et dans n'importe quelles conditions économiques. Il y a donc des objectifs économiques liés au caractère des logements subventionnables. Si une charge foncière est trop importante, le plan financier ne pourra plus entrer dans les normes de l'Office cantonal du logement, et le Conseil d'Etat ne souhaite pas combler les charges foncières importantes à travers un artifice de subventionnement.

La commission retient donc de ces explications que 50% de logements subventionnés est le maximum qu'on peut obtenir avec le PLQ en question.

Valeur patrimoniale des maisons 12 et 14, chemin de la Chevillarde

Les deux villas, d'inspiration néo-classique, ont été construites à la fin du XIX^e siècle; celle sise au numéro 14 est un peu plus intéressante du point de vue architectural.

L'association Pro Ermitage relève la présence de pierres de taille sur cet édifice, ainsi qu'une verrière dont les vitres sont d'origine.

La demande de mise à l'inventaire des maisons est en cours d'instruction. La Ville préavisera négativement, sauf si le Conseil municipal se prononce contre ce PLQ.

Modification du trafic au chemin de la Chevillarde

D'après un commissaire socialiste, la circulation est déjà de l'ordre de 2000 véhicules/jour. Si l'on ajoute les quelque 86 véhicules du nouveau bâtiment, le trafic augmentera d'environ 200 mouvements. Ce commissaire se demande s'il existe un plan de circulation à dix ou quinze ans.

Un tel plan n'existe pas. Toutefois, le plan de circulation actuel ne prévoit pas d'augmentation de trafic. Des chicanes existent d'ailleurs déjà dans ce chemin.

Selon l'association Pro Ermitage, une partie du trafic (650 mouvements) généré par les futures nouvelles habitations de la Garance viendra en outre s'écouler par le chemin de la Chevillarde.

Concernant la desserte TPG, plusieurs commissaires s'inquiètent de la desserte TPG de ce quartier. Selon le DAEL, aucune ligne des TPG ne passera jamais par le chemin de la Chevillarde. Toutefois, à très long terme, un transport collectif lourd est prévu sur la route de Malagnou, ce qui viendra améliorer l'offre en transports collectifs.

Vision globale du secteur

La commission a eu quelques difficultés à avoir une vue d'ensemble, du fait que les projets de la commune de Chêne-Bougeries ne sont pas bien connus.

Interrogé, le DAEL a apporté les éclaircissements suivants: la zone de développement de la Grande-Boissière date de 1957. Il s'agissait, à l'époque comme aujourd'hui, de consolider la Ville et de l'étendre en continuité de sa structure. De nombreux secteurs de cette zone ont fait l'objet de PLQ (certains menés à chef et d'autres pas). Le nouveau plan directeur cantonal prend acte de la difficulté à mettre en œuvre la zone de développement, mais n'y renonce pas, car il y a des besoins et la planification cantonale postule que, dans les limites de l'acceptable, les logements nouveaux soient construits à proximité des infrastructures existantes. L'idée de «développement différencié», qui apparaît dans le plan directeur cantonal et qui implique des négociations pour chaque partie du plan, vient d'une reconnaissance de ces difficultés. Sa contrepartie est que la densité réalisée sera moindre que celle qui était souhaitée et qu'il faudra développer plus loin, dans les communes de la périphérie.

Ces objectifs sont partagés par la commune de Chêne-Bougeries, qui a entrepris une étude poussée sur tout ce périmètre, pour voir comment il était possible de l'occuper. Or cette étude a été contrariée du fait que certaines requêtes en autorisations de construire ont suscité, de la part des milieux de protection du patrimoine notamment, des demandes de plans de site.

Aujourd'hui, la zone de développement n'est donc pas réalisée en entier. Il y a des pans à compléter, des PLQ en vigueur (qui attendent de se finir), dont celui de la Chevillarde.

Quant à Chêne-Bougeries, elle n'est pas automatiquement consultée (pour des raisons bureaucratiques et juridiques), mais elle ne s'est pas manifestée dans le cadre de l'enquête publique. La Direction de l'aménagement est donc partie du principe qu'elle n'a pas d'opposition à ce PLQ.

Le taux de remplissage de cette zone de développement est de l'ordre de 30% à 40%.

Discussion et vote

Pour le groupe démocrate-chrétien (DC), la situation de ce projet n'est pas satisfaisante. S'il ne fait, pour lui, aucun doute que les villas pourraient être sacrifiées pour du logement, l'impossibilité dans laquelle se trouve la commission d'être sûre de la proportion de logements sociaux qui pourrait être réalisée rend la démarche peu intéressante. Afin de préserver la discussion sur cet objet au sein de leur groupe, les commissaires DC s'abstiendront au moment du vote en commission.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) relève également le manque de clarté concernant les logements sociaux. Il pense qu'il faut comprendre que, en l'état, il n'y aura pas de logements sociaux du tout et qu'il s'agit donc d'un marché de dupes, d'autant plus que, si l'on considère l'ensemble de la zone, 600 à 700 logements sont prévus.

Le groupe radical estime que, compte tenu de la crise du logement actuelle, il faut demander 50% de logements sociaux, car les cas malheureux révélés par Pro Ermitage ne sont que des exemples isolés.

Le groupe libéral considère que ce PLQ est difficile, car le quartier a quelque chose de magique. Or cette magie est articulée autour de la promenade Frank-Martin. Il faut donc tendre au plan de site, ce qui sous-entend que, s'il est admis que cette zone procède d'un esprit de protection du patrimoine, il faut, à l'égard des autres zones, faire les sacrifices qui s'imposent. Refuser d'entrer en matière sur ce PLQ, c'est accepter l'idée que les villas soient classées. Or il est à craindre que, si elles sont classées, on se dise ensuite que suffisamment de sacrifices ont été faits, et qu'il est dès lors possible de construire sur les 35 000 m² du Cénacle, ce qui serait du gâchis. A ce titre, il faut faire le choix de réaliser ce projet, dans la mesure où il est relativement bien situé et que la zone mérite d'être urbanisée. De plus, si cette urbanisation se fait dans le cadre d'une protection de la Petite-Boissière, ce sera une bonne affaire que de renoncer aux 2 villas et de conserver l'espace de verdure qui se trouve au centre de la Petite-Boissière.

Pour les Verts, le projet est problématique à plusieurs titres et, en premier lieu, du fait de l'absence de mixité des types de logements, particulièrement dans un

quartier où il n'y a actuellement pas de mixité. A terme, les Verts craignent qu'en poursuivant sur cette voie on ne crée des ghettos. Autres aspects problématiques: la densification de la circulation, la conservation du patrimoine et, enfin, la protection du site et de la végétation. Le projet n'est pas abouti et ne correspond pas aux priorités des Verts, qui le refuseront, tout en laissant ouverte une possibilité pour un nouveau projet (construction plus modérée sur 1 des 2 parcelles).

Pour le groupe socialiste, il est clair, premièrement, que construire sur une parcelle et préserver l'autre est irréaliste. Le choix est donc de construire ou non. La construction serait acceptable s'il s'agissait de logements sociaux et s'il y avait des garanties quant à la préservation de l'espace vert de la Petite-Boissière. Or la commission risque de faire des concessions d'un côté, sans savoir ce qu'elle peut obtenir de l'autre. Il y a donc 2 réserves: il n'y aura pas de logements sociaux et il n'y aura pas de garanties. Certes, s'il faut construire la ville quelque part, c'est aussi ici, mais les exigences de la gauche ne sont pas remplies. Dans les conditions actuelles, le groupe socialiste votera l'abstention, mais en plénum il conviendra d'interroger d'une part le Conseil administratif, qui voulait 100% de logements sociaux, pour savoir à quelle échelle il mesure ses plans et, d'autre part, le Canton, qui, lui, dit qu'un taux de 50% est déjà irréaliste. Il s'agit donc de savoir s'il est nécessaire de faire du logement non social.

Le groupe radical propose de supprimer l'article 2 du projet d'arrêté, de sorte que la proportion de logements sociaux demandée soit de 50%.

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 5 non (1 S, 2 AdG/SI, 2 Ve) contre 5 oui (2 R, 3 L) et 4 abstentions (2 DC, 2 AdG/TP).

Mise aux voix, la proposition PR-233 est refusée par 4 non (2 AdG/SI, 2 Ve) et 10 abstentions (2 R, 3 L, 2 DC, 2 AdG/TP, 1 S).

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs d'aménagement, d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Chevillarde

arrête:

Article premier. – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29097-282, situé le long du chemin de la Chevillarde, dans le secteur de la Grande-Boissière, section Eaux-Vives.

Art. 2. – D’inviter le Conseil administratif à demander au Département de l’aménagement, de l’équipement et du logement que la totalité des logements à réaliser soit dévolue à de l’habitat à caractère social et d’adapter le projet de plan localisé de quartier N° 29097-282 en conséquence.

Annexe: deux feuilles rectificatives de l’Office cantonal du logement

1. Chevillarde 10

Plan localisé de quartier : 28421-282 réalisé 100%

Catégorie : ZD PPE 471 36 lgts. non subventionnés (28 selon Pro-Ermitage)

Prises de position OCL pour catégories :

Néant

Remarques :

De 1987 à 1994, diverses modifications de catégories dues à la conjoncture et aux variations du taux hypothécaire.
Décision du Conseil d'Etat, extrait PV pour lgts. en PPE.

2. Chevillarde 16

Plan localisé de quartier : 28432-282 réalisé 100%

Catégories : ZD PPE 480 11 lgts. non subventionnés (11 selon Pro-Ermitage)
 HCM 387 33 lgts. subventionnés (0 selon Pro-Ermitage)
 Non précisée (18 selon Pro-Ermitage)

Prises de position OCL pour catégories :

Néant

Remarque :

Proportion 1/3 lgts. non subventionnés, 2/3 lgts. subventionnés **respectée**.

3. Jules-Cougnard / Sureaux

Plan localisé de quartier : 28779A-511 partiellement réalisé

Catégories : ZD PPE 626 9 lgts. non subventionnés (8 selon Pro-Ermitage)
 Non définie 10 lgts. ~ (non précisé par Pro-Ermitage)

Prise de position OCL pour catégories :

Préavis réservé sur projet de PLQ : « *Compte-tenu du faible gabarit et du nombre de places de stationnement, une réalisation à caractère social paraît difficile* »

Remarque :

½ réalisé en non subventionné (PPE), solde pas encore discuté à l'OCL.

4. Pierre-Odier/Castoldi

Plan localisé de quartier : 28586A-511 **réalisé 100%**

Catégories : ZD PPE 592 **8 lgts. non subventionnés** (8 selon Pro-Ermitage)

Prise de position OCL pour catégories :

Préavis réservé sur projet de PLQ : « *Compte-tenu de la largeur et de la forme des imm., du faible gabarit et du nombre de places de stationnement, une réalisation à caractère social semble improbable* »

Remarque :

Afin de parer à une opposition certaine en ce qui concerne le nombre de voitures et la circulation engendrée, le projet a été élaboré dans le but de créer un **nombre restreint de lgts.**, non compatibles LGL.

4 bis. Chevillarde 12-14

Plan localisé de quartier : 29097-282 **en projet**

Catégories : **non définies 65 lgts. ~**

Prise de position OCL pour catégories :

Préavis projet de PLQ : « *Convient à une réalisation partielle en lgts. subventionnés* »

Remarque :

Charge foncière élevée, toutefois, possibilité de réaliser 50 % de lgts. subventionnés pour autant que les architectes fassent preuve d'imagination.

5. Ch. de la Rochette 3 à 11

Plan localisé de quartier : 28615-255 **réalisé 100%**

Catégories : ZD PPE 541 **24 lgts. non subventionnés**
 ZD loc. 541 **30 lgts. non subventionnés**

Prises de position OCL pour catégories :

Néant

Remarque :

Les différents chiffres annoncés par Pro-Ermitage sont divergents, le document paraît incomplet. (vu avec M. SCHMITT de la ville de GE)

M^{me} Alexandra Rys, rapporteur (DC). La commission a passablement réfléchi sur cet objet qui, d'un côté, propose une création de logements, mais qui, d'un autre côté, n'offre aucune garantie quant à la proportion de logements sociaux qu'il pourrait y avoir. Tel a été, en fait, l'essentiel des discussions en commission.

Comme je l'ai relevé dans le rapport, un commissaire s'est préoccupé d'avoir une vision globale sur l'ensemble du quartier, afin de nous éclairer sur la nécessité d'avoir du logement social particulièrement sur ces parcelles-là. Nous nous disions que, si des parcelles avoisinantes – quitte à ce qu'elles soient situées sur le territoire d'autres communes – devaient, dans un avenir proche, être développées, cela pourrait peut-être modifier notre appréhension du projet.

La commission s'est également interrogée quant à l'impact d'éventuelles réalisations immobilières à cet endroit sur le trafic au chemin de la Chevillarde. Nous avons aussi discuté de la valeur patrimoniale des deux villas qu'il s'agirait de démolir pour construire les logements.

Je vais revenir brièvement sur une question qui a particulièrement agité la commission, celle du respect des engagements quant à la proportion de logements sociaux demandée dans le cadre de projets de construction. A l'occasion d'une audition, il nous a été remis une petite note que j'ai reproduite en page 2 de mon rapport, selon laquelle il semblait y avoir une assez grande discordance entre la proportion de logements sociaux demandés, autorisés et finalement réalisés. Cette discordance a effrayé l'ensemble des commissaires, indépendamment de nos partis respectifs, car, bien entendu, notre crédibilité était en jeu, puisqu'il s'agissait du respect de ce que le Conseil municipal demandait. Je dois vous dire que la commission a reçu – mais après la rédaction de ce rapport – une note de l'Office cantonal du logement qui, en somme, infirmait la plupart de ces chiffres que nous avions entendus en commission. Je vous prie donc de prendre note que les chiffres, ou plutôt les rapports de volumes, figurant en page 2 du rapport n'ont pas été confirmés par l'office compétent de l'Etat. Par conséquent, si nous devons rester vigilants à cet égard, il n'y a finalement pas, semble-t-il, matière à s'effoler, comme nous le pensions en commission.

Je termine ici mon intervention en tant que rapporteur et je reprendrai tout à l'heure la parole au nom de mon groupe.

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Le plan localisé de quartier (PLQ) au chemin de la Chevillarde pose beaucoup de questions. Tout d'abord, il faut relever que les deux villas situées dans le périmètre concerné ont une qualité architecturale et

qu'il est tout à fait regrettable que l'on envisage de les détruire. Je pense en particulier à la villa Martin qui, comme on dit, a du cachet, avec son portique, ses colonnes, sa toiture, ses encorbellements; elle possède une qualité et une beauté architecturales incontestables. Alors, détruire de belles villas, mais pourquoi donc? Pour du logement social, bien... Les réponses à ce sujet de M. Albert, de l'Office cantonal du logement, ont été, il faut bien le dire, évasives. Et la lecture du dossier qui nous a été remis par M. Karr, de l'association Pro Ermitage, même si de toutes petites erreurs s'y sont glissées – je dis bien: de toutes petites erreurs – est assez édifiante.

Des logements sociaux: nenni! Ne rêvons pas! Malgré nos bons vœux, ces projets de logements sociaux resteront lettre morte, car, nous le savons bien, il n'y aura là que des logements libres et très probablement exclusivement de la propriété par étage (PPE). D'ailleurs, l'immeuble prévu se situant en zone ordinaire et non en zone de développement, cela nous interdit de penser que nos bons vœux en ce qui concerne les logements sociaux seront exaucés: dont acte.

Dans ces circonstances, nous refuserons ce plan, qui n'offre aucun vrai logement social et qui entraînera la disparition de deux magnifiques villas de style, dont la villa Martin, qui compte parmi les plus belles demeures de la couronne genevoise.

M. Bernard Lescaze (R). Comme vient de le dire le préopinant – c'est à peu près le seul point sur lequel je suis d'accord avec lui – le PLQ de la Chevillarde pose beaucoup de questions. Notre accord ne va pas au-delà. Certes, la valeur patrimoniale des deux villas dont a parlé M. Zaugg n'est pas absolument nulle, mais elle n'est pas aussi grande que le préopinant l'imagine. Pour les avoir vues, je vous affirme que, dans un strict souci de conservation patrimoniale, on pourrait en garder une et démolir l'autre. Or, tout le monde est bien d'accord au moins sur ce point: cette solution-là, qui est probablement la meilleure du point de vue patrimonial, est absurde, et personne n'en veut. Nous devons donc garder ou tout – et ne pas construire de logements – ou rien. Au moins la position de M. Zaugg – au nom de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), j'imagine – est logique: il veut garder les deux villas et ne pas faire de logements.

La position du conseiller administratif M. Ferrazino, pourtant lui aussi membre de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), est comme souvenant à géométrie variable, car le magistrat est d'accord de garder les deux villas et de sauver le patrimoine, au cas où l'on y construirait du logement pas tout à fait libre – je tiens ici à dire que ce serait malgré tout du logement à des prix contrôlés, qu'ils soient ou non en PPE. Si j'en crois le rapport rédigé par M^{me} Alexandra Rys, il s'agit bien d'une zone de développement telle qu'elle a été fixée en 1957,

et non pas d'une zone entièrement libre. En revanche, si l'on peut y construire 100% de logements sociaux – c'est ce que réclamait M. le conseiller administratif Ferrazino de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) – alors, à ce moment-là, il n'y a plus de valeurs patrimoniales qui tiennent, et l'on pourrait tout démolir: les deux villas, on pourrait les détruire!

Sur ce point, je me pose des questions sur la notion de conservation du patrimoine qui inspire le conseiller administratif, parce que c'est exactement la même théorie que j'ai entendue à propos de la zone de Tavano SA: il fallait garder les usines si Tavano devait rester en zone industrielle, mais, si l'échange pouvait se faire avec le stade des Charmilles et si le site de Tavano devenait un parc public, alors, au nom de je ne sais quels intérêts supérieurs de la population, il n'y avait plus de valeurs patrimoniales pour ces usines et on pouvait tout démolir. Pour ma part, je l'avoue, j'ai une autre conception de ce qu'est le patrimoine architectural et historique de notre cité, mais le problème de la Chevillarde n'est pas là. Il consiste à savoir, au moment où nous avons tant besoin de logements en ville, si, à la Chevillarde, dans une zone proche des transports publics et du tram notamment, ainsi que des nombreuses écoles situées aux alentours, dans une zone extraordinairement arborisée au point que l'on songe à y garder une zone de forêts, l'on veut ou non construire des logements.

Après avoir réglé cette première interrogation, nous pouvons discuter de la proportion de logements dits «sociaux» à créer. Les radicaux vous proposent donc l'amendement suivant signé par M. Ducret:

Projet d'amendement

Supprimer l'article 2 de l'arrêté.

En effet, en commission, les radicaux étaient favorables à une proportion de 50% de logements sociaux. M. Ferrazino, je le reconnais, sous la pression de M. Laurent Moutinot, socialiste du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) est revenu de la proportion de 100% qu'il soutenait au départ à 75%. Mais c'est encore, en réalité, condamner le projet. Il sait très bien que, dans une zone de développement, tous les prix sont contrôlés, même si les logements ne sont pas sociaux. Nous savons que les loyers contrôlés correspondent à un type de logements qui, aujourd'hui, à Genève, répond également aux besoins prépondérants de la population. Par conséquent, le groupe radical acceptera le vote du PLQ tel qu'il est proposé, mais il demande la suppression de l'article 2 de l'arrêté, de façon que ces projets de logement puissent démarrer.

Nous verrons bien, à ce moment-là, qui bloque réellement la construction de logements à Genève! En effet, si nous suivons la proposition de l'Alliance de

gauche (SolidaritéS et Indépendants) énoncée par la bouche de M. Zaugg, laquelle consiste à refuser le PLQ, à conserver les deux villas et à ne pas construire de logements, je ne suis, quant à moi, pas entièrement persuadé que cela ne satisfasse pas non plus le propriétaire de ces deux villas. Evidemment, il n'aura pas la mise en valeur du terrain qu'il espérait, mais, du moins, il aura une situation claire et nette, et peut-être même que certains voisins qui ne souhaitent pas être dérangés par la construction de logements – l'égoïsme est important, à ce stade-là – seront satisfaits.

Quant à nous, nous disons que nous voulons des logements, mais des logements réalisables, pas des logements qui ne pourront pas être construits. Nous déclarons qu'une proportion de 75% de logements purement sociaux – même si les 25% restants, je le répète, Monsieur Zaugg, ne seront pas en loyer libre mais auront des prix contrôlés, qu'ils soient vendus ou loués – ce n'est pas réalisable, et c'est pour cette raison que nous vous demandons à la fois de préavis favorablement ce PLQ de façon à construire du logement et, de manière à rester raisonnables, d'enlever la clause des 75% de logements sociaux qui, en réalité, est une fin de non-recevoir pour ce projet de la Chevillarde.

Le président. Il reste six intervenants inscrits. Si vous voulez voter ce soir, je vous demanderai d'être concis.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Je serai brève, Monsieur le président. Pour nous, le Parti démocrate-chrétien, c'est extrêmement clair, nous l'avons toujours dit: il faut des logements, fût-ce au prix de sacrifices. Dans ce cas-là, les deux villas en question méritent d'être sacrifiées. En revanche, la question qui nous a agités au sein du groupe est la suivante: faut-il du logement seulement si c'est du logement social, si c'est à 75% du logement social ou du logement quel qu'il soit? Il est apparu au cours des auditions menées par la commission que la proportion de 50% de logement social était la limite de ce qu'il était réaliste de demander. Au-delà – cela nous a été dit et répété – nous n'obtiendrons rien. Notre groupe dépose donc un amendement à l'arrêté de la proposition PR-233:

Projet d'amendement

Dans l'article 2, remplacer «la totalité» par «le 50%».

Il s'agit donc de modifier cet article, afin que 50% des logements à réaliser soient à caractère social.

M. Gérard Deshusses (S). Les PLQ que nous votons sont des préavis. Or, dans ces préavis, nous indiquons régulièrement, depuis des années, des pourcentages de logements sociaux que nous voulons voir réaliser. Il faut bien constater que ces demandes que nous formulons sont des vœux pieux, puisque, au bout du compte, après la mise en place des plans financiers, nous nous apercevons, opération après opération, que nous construisons des logements à loyer libre ou en PPE. C'est donc la preuve que la situation nous échappe totalement.

Pour nous, groupe socialiste, il est important de construire des logements en ville dans des lieux desservis par les transports publics, mais il est également important, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de concevoir des appartements qui répondent aux besoins de notre population. Il ne s'agit pas de discuter pour savoir s'il faut préserver ou non deux villas qui ont un certain caractère architectural – encore que, dans la ceinture suburbaine, on doit en trouver d'autres – mais il faut simplement savoir si nous répondons ou non aux besoins de la population. Comme il s'agit de voter un préavis, nous pensons que l'Etat pourra passer outre s'il le désire et, d'ailleurs, nous pensons qu'il le fera.

Toutefois, il y a plus important encore. Lorsque nous acceptons ces PLQ, nous votons en fait un développement morcelé; or nous avons demandé à la commission de l'aménagement et de l'environnement que l'on nous donne une vision d'ensemble, parce que la Chevillarde et tout le quartier de la Petite-Boissière sont appelés à un grand développement. Il a été difficile, figurez-vous, d'avoir un plan donnant l'image de ce que sera ce quartier dans vingt ou trente ans. Nous avons fini par obtenir une réponse, qui était assez sidérante: en même temps que l'on nous assurait que le chemin de la Chevillarde ne serait pas du tout élargi ni modifié en quoi que ce soit, nous nous sommes aperçus qu'il y aurait bientôt cinq à dix fois plus de véhicules qui l'emprunteraient. Par conséquent, ces renseignements que l'on nous avait donnés étaient parfaitement irréalistes.

Nous avons aussi pris les mesures du chemin de la Chevillarde et nous nous sommes aperçus que de nombreux locataires futurs – si tant est que nous construisions ces logements – habiteraient à plus de 500 m d'une voie de transports publics. Par conséquent, il faudrait peut-être faire passer, là aussi, des transports publics. Tout ce que l'on nous promettait en termes d'infrastructure et de stabilité en la matière était donc totalement erroné ou futuriste.

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, puisque cette zone est sensible, étant située à la frontière de deux communes qui, visiblement, ont de la peine, non seulement à avoir une politique commune, mais, en plus, à s'entendre, leurs intérêts étant évidemment divergents, quant à nous, nous ne sommes maintenant plus du tout d'accord de prendre des décisions sans avoir une vue d'ensemble. Ce d'autant plus que nous persistons à dire que, en termes de civilité et de sécurité, nous tenons à maintenir une mixité dans l'habitat.

Si nous réalisons systématiquement des logements en PPE ou à loyer libre, nous faisons des quartiers de riches, comme ailleurs nous faisons des quartiers de pauvres, et cela n'est pas une solution équilibrée pour une ville qui veut se développer de façon harmonieuse. Nous entendons que, dans tous les quartiers, on ménage un habitat à la portée de chacun. Ici, nous avons la conviction que nous n'y parviendrons pas, même si nous suivions M. Lescaze qui veut supprimer la clause des 75% de logements sociaux. Monsieur Lescaze – vous lui transmettez, Monsieur le président – c'est tout simple: il n'est pas nécessaire de supprimer cette clause, car elle va tomber d'office, de même que la demande des 50% proposée par M^{me} Rys. Si nous votons ce plan localisé de quartier, nous finirons par avoir des logements en PPE, et c'est ce que nous ne voulons pas. Nous voterons donc non au projet d'arrêté de la PR-233.

M. Damien Sidler (Ve). Les Verts aimeraient tout d'abord rendre hommage à l'association Pro Ermitage, au travail qu'elle a fourni et qu'elle est venue nous présenter à la commission de l'aménagement et de l'environnement. C'est la seule qui nous a vraiment apporté une vision d'ensemble du développement du quartier concerné à plus ou moins long terme, pour reprendre ce qu'a dit M. Deshusses. Effectivement, ce quartier se situe sur deux communes, et il semble que l'on ne soit pas forcément au courant dans l'une de ce qui se passe dans l'autre, notamment en matière de circulation. On nous dit qu'il y a 2000 mouvements par jour actuellement et que ce projet en apportera plus ou moins 200 supplémentaires, ce qui conduit encore à une situation maîtrisable, mais nous nous apercevons qu'il existe un autre projet de l'autre côté de la route, qui amènera 600 à 800 mouvements de plus par jour. A ce point-là, la circulation commence à devenir difficilement maîtrisable, sans compter les autres projets encore à venir. Il y a donc des problèmes, au niveau de la circulation, qui nous ont interloqués.

M. Lescaze parlait de proximité des transports publics. Il y a l'axe de Malagnou et l'axe de Florissant. La zone de la Chevillarde se trouve plus ou moins au milieu, donc au minimum à 500 mètres du réseau des transports publics, ce qui n'est quand même pas rien, si l'on veut parler de proximité. Il est intéressant de constater que les radicaux, en commission, développaient justement l'argument consistant à dire que l'on était tellement loin des transports publics qu'il fallait créer 86 places de parc pour ces logements. Sur ce point-là, j'ai un peu de peine à vous suivre, Monsieur Lescaze.

Je ne reviendrai pas très longtemps sur le problème de mixité qui a déjà été évoqué longuement. Les Verts ne veulent pas non plus d'un ghetto de PPE dans ce quartier en développement. Nous voulons essayer d'avoir une mixité de loge-

ments sociaux, de PPE et de logements un peu plus spacieux un peu partout en ville. Pour cette raison également, nous ne sommes donc pas tout à fait en accord avec ce projet.

Quant au reste, je pense qu'il y avait encore d'autres points qui nous paraissent un peu difficiles à accepter au niveau de la distance jusqu'au cordon boisé de la Boissière, lequel devrait être maintenant situé en zone forêt. Il semble que l'endroit concerné est relativement proche, voire trop proche, et qu'il faudra une dérogation – ce qui ne nous plaît pas – pour pouvoir construire les bâtiments qui nous sont proposés.

En conclusion, ce projet n'est bâti sur aucune priorité que les Verts défendent à longueur d'année et de législature, et nous le refuserons.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Cette proposition nous pose tout de même un problème. Vous savez l'attachement de l'Alliance de Gauche (Parti du travail) à la construction de logements. Mais de quelle sorte de logements avons-nous besoin? Bien évidemment, de logements à caractère social, qui soient à la portée des revenus modestes. Or, à la lecture de cette proposition, nous nous rendons compte que le plan financier ne permettra que la réalisation de logements à loyer libre ou en PPE. D'autre part, nous n'avons aucune garantie quant à la préservation de l'espace vert de la Petite-Boissière. Quant à l'amendement de M^{me} Rys, il n'a malheureusement pas sa raison d'être, puisque même le Canton nous dit qu'un taux de 50% est déjà irréaliste. Par conséquent, compte tenu de ces paramètres, notre groupe refusera l'arrêté de la proposition.

M. Michel Ducret, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R). Tout d'abord, j'aimerais faire une petite remarque concernant la véracité des faits avancés par l'association Pro Ermitage. En tant que président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je demande que les feuilles correctrices qui ont été envoyées par l'Office cantonal du logement aux membres de la commission après la reddition du rapport soient jointes comme annexe à celui-ci pour que ces feuilles figurent au *Mémorial*. (*Corrigé au Mémorial.*) Il me semble que c'est la moindre des choses que nous puissions faire. Il est normal que le DAEL, qui a été attaqué sur ce point, puisse voir sa réponse jointe à cette proposition.

Pour le solde, j'aimerais quand même rappeler que, tout d'abord, la circulation dans un lieu n'est pas le fait des riverains. Ce n'est pas 30, 40 ou 50 logements de plus qui ont un réel impact sur une chaussée comme la Chevillarde, d'autant plus que cet emplacement est très proche des transports publics. Le PLQ

Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Chevillarde

proposé par le DAEL – département dirigé, je crois, par un magistrat qui n'appartient pas à l'Entente – prévoyait un quart de logements sociaux, ce qui correspond aux conditions économiques et à la conception possible de l'immeuble sur une parcelle à vrai dire assez étriquée.

Pour notre part, nous pensons qu'il faut des logements, et pas que des logements dits «sociaux», c'est-à-dire, entre parenthèses, des logements subventionnés qui ne sont pas toujours, n'en déplaise à M^{me} Johner, à la portée des revenus les plus modestes; c'est même loin d'être le cas! La proportion de 100% de logements subventionnés souhaitée par le Conseil administratif est tout simplement impossible! Les représentants de l'Office cantonal du logement que nous avons auditionnés ont été formels sur ce point, et rien ne se fera si cette proposition est acceptée. Simplement, qu'arrivera-t-il? Eh bien, le DAEL fera fi une fois de plus du préavis municipal. Voilà le plus beau résultat que vous obtiendrez en votant ces 100% de logements sociaux.

En conséquence, nous nous sommes abstenus au vote en commission, parce que nous ne voulons pas d'une politique faite d'illusions. Regardez ce que donnent les illusions: c'est exactement la feuille avec laquelle l'association Pro Ermitage est arrivée; on se berce d'illusions et de promesses mais, derrière cela, les réalités économiques existent, et le logement fait partie d'un processus grâce auquel des gens travaillent, construisent. Il n'y a pas que des gens qui s'en mettent plein les poches, contrairement à ce que certains croient, mais il y a aussi des ouvriers qui doivent gagner leur vie, des bureaux d'architectes, d'ingénieurs, etc. C'est tout un processus, et cela a un coût, d'autant plus qu'à Genève on ne veut pas du logement bon marché et mal construit. Tout cela a un prix et il faut que nous en soyons conscients.

Ce soir, nous proposons donc simplement, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, non pas un miracle, ni une solution irréaliste, mais le retour à la proposition du magistrat cantonal socialiste par un amendement abrogeant l'article 2 de l'arrêté refusé par la commission. Si notre amendement est accepté, nous vous invitons à voter ce PLQ.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Ce soir, je m'écarte effectivement quelque peu de mes amis de la conservation du patrimoine, et je m'en explique. M. Lescaze a ironisé tout à l'heure, en disant: «Tiens! M. Ferrazino a évolué dans son raisonnement.» Eh bien, Monsieur Lescaze, vous voyez, en ce qui me concerne, cela m'arrive! Et j'espère que c'est votre cas aussi; en tout cas, je vous le souhaite.

Très attentif au préavis de la Commission des monuments, de la nature et des sites – c'était votre cas aussi il n'y a pas si longtemps, Monsieur Lescaze – dans

un premier temps, lorsque la demande de renseignements a été déposée, j'ai préavisé négativement, vu la qualité du bâti existant. Dès le moment où le DAEL a accepté d'ouvrir la procédure en réalisation du plan localisé de quartier de la Chevillarde et que nous avons réexaminé le dossier, nous avons procédé à une pesée d'intérêts. C'est cela qu'il semble que vous ayez de la peine à saisir: la notion de pesée des intérêts. Je m'en explique de manière le plus pédagogique possible. Il est clair que la valeur patrimoniale que représentent ces deux villas – particulièrement l'une, mais, comme certains l'ont dit, elle n'a de valeur que dans son contexte avec l'autre – est un critère qui doit être comparé avec d'autres paramètres.

En période de pénurie de logements, la nécessité de construire des logements locatifs – vous avez parlé de logements sociaux... j'y reviendrai tout à l'heure, mais pour l'instant je dis «logements locatifs» – à mes yeux, l'a emporté sur la notion de conservation du patrimoine. Cela ne veut pas dire que l'intérêt patrimonial a tout à coup perdu de sa valeur, mais que la nécessité, dans la situation actuelle, de mettre sur le marché des logements locatifs, l'a emporté sur l'autre paramètre. Voilà ce qu'est une pesée d'intérêts.

Monsieur Lescaze, vous dites que, en zone de développement, les prix sont contrôlés... mon œil! Je vous amènerai des publications d'offres d'achat du même promoteur que celui qui s'occupe de cette parcelle, pour des appartements en PPE juste en dessus du lieu qui nous intéresse, à 300 mètres, également en zone de développement. Ces appartements sont vendus aujourd'hui, savez-vous à combien? A 2,8 millions de francs l'un, et à 3,2 millions de francs l'autre! Je ne pense pas que ce sont les appartements pour millionnaires que vous souhaitez défendre ici, mais je peux vous dire que la réalité, c'est cela! M. Ducret dit qu'il ne veut pas une politique d'illusions, mais ces chiffres, ce ne sont pas des illusions, ce sont des prix clairs et nets publiés dans le cahier de la Société privée de gérance. Si vous ne l'avez pas vu, je me ferai un plaisir de vous l'apporter. Voilà ce qui a été construit dans cette zone de développement, et cela, je le dis avec vous, Monsieur Deshusses, c'est scandaleux. Mais cela ne doit pas être! Ce n'est pas parce que cela a été que cela se fera régulièrement.

Ayant lu ce rapport et les déclarations de M. Karr, et ayant eu la confirmation, il y a quinze jours, de cette offre d'achat par voie de presse, je vais écrire à M. Moutinot pour qu'il prenne des mesures dans ses services afin que, une fois que des projets seront autorisés, ils soient contrôlés et que les collectivités publiques ne se fassent pas rouler dans la farine en autorisant des projets prétendument sociaux pour voir ensuite construire des logements en PPE à des prix qui dépassent l'entendement. Cela n'est pas acceptable, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez raison. Mais il nous incombe de nous donner les moyens de faire en sorte que ce que nous décidons soit respecté.

Même si je n'en suis plus membre, je suis les débats du Grand Conseil, et je sais que les partis de l'Entente essaient aujourd'hui de créer prioritairement des logements en PPE. Dans la zone de développement, tout projet de construction doit comporter aujourd'hui deux tiers de logements sociaux et un tiers de logements en PPE; ils aimeraient renverser la tendance et bien la renverser, parce que deux tiers, cela fait 66%, si je sais bien compter, et ils souhaitent maintenant – ce point fera l'objet du débat du 21 mars prochain au Grand Conseil, vous pourrez le suivre avec profit – 80% de logements en PPE, et 20% de logements locatifs – je n'ai même pas dit social! Cela, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est tout simplement scandaleux dans une période de pénurie de logements comme on la connaît aujourd'hui.

Je dirai que, le véritable débat, il est là: quel type de logement construire? Des logements pour des millionnaires, que la majorité des gens ne peuvent pas s'offrir, ou des logements pour le plus grand nombre? J'ai lu dans le rapport de M^{me} Rys, en page 3, des chiffres prétendument prononcés par le représentant de l'Office cantonal du logement; j'ose espérer que ce n'est pas cela qu'il a dit et que vous vous êtes trompée, Madame Rys, parce que, sinon, je ne lui donne pas un grand avenir, à ce représentant de l'Office cantonal du logement!

Il nous dit que la charge foncière est de l'ordre de 3,3 millions de francs pour l'une des villas et de l'ordre de 2,6 millions de francs pour l'autre, donc grosso modo de 6 millions de francs au total. Dans le plan financier, cela reviendrait à un prix d'environ 1115 francs/m²... mais on croit rêver! Je pense que les architectes et les économistes ici présents savent que, en zone de développement, le prix du terrain est plafonné à 650 francs/m²! Tout le monde le sait! Personne ne réagit, mais comment ce monsieur peut-il affirmer des choses pareilles? J'espère que vous vous êtes trompée en rédigeant votre rapport, Madame Rys. En tout cas, demain, je téléphonerai à cette personne de l'Office cantonal du logement, je peux vous l'assurer, afin qu'elle corrige ses plans financiers le plus vite possible. Il n'est pas acceptable que l'on induise à ce point une commission en erreur. En zone de développement, le prix du terrain est de 650 francs/m², point final! Si l'opérateur a fait une opération spéculative – est-ce le cas? Je n'en sais rien, mais à ce prix-là, on peut le penser – ce n'est pas à l'Etat de reprendre tels quels les chiffres qu'il lui donne! Il peut acheter au prix qu'il veut, mais ce sera inscrit 650 francs/m² dans le plan financier.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en ce qui concerne le Conseil administratif, après réflexion et à la suite de cette pesée d'intérêts, nous avons décidé qu'il convenait de donner la priorité à la construction de logements sociaux, et nous avons proposé un article 2 à l'arrêté de la proposition, lequel demande 100% de logements sociaux. A ceux qui disent que 50% est un maximum, je rappellerai simplement que M. Moutinot articulait la proposition de 75% de logements sociaux. J'ose espérer qu'il ne proposait pas là quelque

chose d'irréalisable... Pour vous en convaincre, si vous en doutez, j'ai reçu une lettre des promoteurs qui proposaient, eux, 60% de logements sociaux comme proportion de transaction. C'est dire qu'ils peuvent dépasser les 50%. Je vous le répète: nous avons la possibilité d'imposer du logement social en zone de développement, c'est de ce logement-là dont nous avons besoin à Genève, c'est-à-dire du locatif à des prix correspondant aux besoins prépondérants de la population. C'est ce que nous vous invitons à faire en acceptant l'arrêté de cette proposition.

M. Jacques Finet (DC). Je suis désolé d'entendre que M. Ferrazino s'inquiète tellement à l'idée que l'on va éventuellement construire des logements en PPE. Je vous ferai remarquer, Monsieur Ferrazino, que nous manquons de tous types de logements à Genève, y compris de logements en PPE. Les gens qui achètent un appartement en libèrent un autre en location, je ne comprends donc pas très bien votre argumentation.

Je voudrais vous faire remarquer également que les millionnaires, comme vous dites, il ne serait pas mal qu'il en vienne quelques-uns à Genève pour payer des impôts...

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Oui, mais ce n'est pas la majorité.

M. Jacques Finet. Ce n'est pas la majorité, d'accord, mais enfin, quelques millionnaires, cela ne nous ferait pas de mal non plus. Je sais bien, vous êtes désolé de ne pas avoir une cinquantaine de clients supplémentaires pour l'Asloca, mais, enfin, vous pouvez peut-être faire...

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Monsieur Finet, ce n'est pas très fin!

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote. La commission de l'aménagement et de l'environnement a refusé cet arrêté, ce qui signifie que ceux qui accepteront ses conclusions refuseront le projet d'arrêté. (*Réactions de conseillers municipaux.*) Laissez-moi parler, s'il vous plaît, ce serait beaucoup plus simple! Si les conclusions sont refusées, nous voterons en premier l'amendement de M^{me} Rys, puis celui de M. Ducret, et enfin le projet d'arrêté, amendé ou non.

Proposition: plan localisé de quartier au chemin de la Chevillarde

M. Michel Ducret (R). Monsieur le président, permettez-moi de n'être pas d'accord, car notre opposition à ce projet d'arrêté ne sera pas la même en fonction du vote ou non des amendements que nous avons déposés. Il faut donc voter les amendements avant les conclusions de la commission.

Le président. En principe, lorsqu'un rapport comporte des conclusions de commission négatives, cela donne lieu à un vote comme je l'ai dit, mais si vous souhaitez que nous votions d'abord les amendements et ensuite l'arrêté article par article... Souhaitez-vous voter ainsi? (*Acquiescement de l'assemblée.*) Nous allons donc voter l'amendement de M^{me} Rys, qui demande, à l'article 2 de l'arrêté, de remplacer la proportion de 100% de loyers sociaux par 50%.

M. Michel Ducret (R). Excusez-moi, Monsieur le président. Normalement, nous votons l'amendement le plus éloigné de la proposition initiale en premier, avant les autres qui s'en rapprochent plus. En l'occurrence, mon amendement, qui vise à l'abrogation pure et simple de l'article 2, ce qui équivaut finalement à revenir à la proposition du DAEL de 75% de logements sociaux, est plus éloigné que celui de M^{me} Rys, qui propose une proportion de 50%. Il faut donc voter mon amendement en premier, s'il vous plaît.

Le président. Oui, mais après nous ne pourrons plus voter celui de M^{me} Rys. Nous allons donc voter l'amendement de M^{me} Rys en premier.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Rys est refusé par 33 non (Alternative) contre 26 oui (Entente).

Mis aux voix, l'amendement de M. Ducret est refusé par 33 non (Alternative) contre 26 oui (Entente).

Le président. Nous allons maintenant voter l'arrêté.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est refusé par 32 non contre 9 oui (18 abstentions).

Le président. L'arrêté du Conseil administratif est refusé, mais nous devons quand même voter un arrêté à transmettre à l'Etat. Je mets donc aux voix un arrêté composé d'un article unique et consistant à donner un avis défavorable à ce projet de plan localisé de quartier.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à la majorité (quelques oppositions et nombreuses abstentions).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs d'aménagement, d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis défavorable au projet de plan localisé de quartier N° 29097-282, situé le long du chemin de la Chevillarde, dans le secteur de la Grande-Boissière, section Eaux-Vives.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5310
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5310
3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Alain Marquet, Damien Sidler, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, Jacques François, Jacques Mino, M ^{mes} Liliane Johner et Sandrine Salerno: «Accueil des altermondialistes par Genève pendant le prochain sommet du G8» (M-350).....	5310
4. Motion de MM. Alain Marquet, Damien Sidler, Alain Dupraz, Gérard Deshusses, Jacques François, Jacques Mino, M ^{mes} Liliane Johner et Sandrine Salerno: «Accueil des altermondialistes par Genève pendant le prochain sommet du G8 (M-350).....	5311
5. Proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture de trois crédits, pour un montant total de 4 789 400 francs destinés au réaménagement de la place du Molard, soit:	
– un crédit de 3 221 800 francs destiné au réaménagement de la place du Molard et de la rue Neuve-du-Molard, sur le tronçon compris entre la place du Molard et la rue Robert-Céard;	
– un crédit de 1 354 000 francs, y compris une participation de l'Etat de Genève pour un montant estimé à 238 000 francs, représentant la part de la subvention cantonale au réseau d'assainissement de la Ville de Genève, soit un montant brut de 1 592 000 francs destiné à la construction du réseau public d'assainissement des eaux usées et pluviales;	
– un crédit de 213 200 francs destiné à la construction d'un pavillon pour fleuriste (PR-272)	5328
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29097-282, situé le long du chemin de la Chevillarde, dans le secteur de la Grande-Boissière, section Eaux-Vives (PR-233 A)	5368

7. Propositions des conseillers municipaux	5390
8. Interpellations	5390
9. Questions écrites	5390

La mémorialiste:
Marguerite Conus